

Seizième année. — N° 5.588

ABONNEMENTS:		
EN AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr... 44.00	25.00	13.00
Autres départem... 52.00	28.00	15.00
Union postale.... 62.00	43.00	22.00

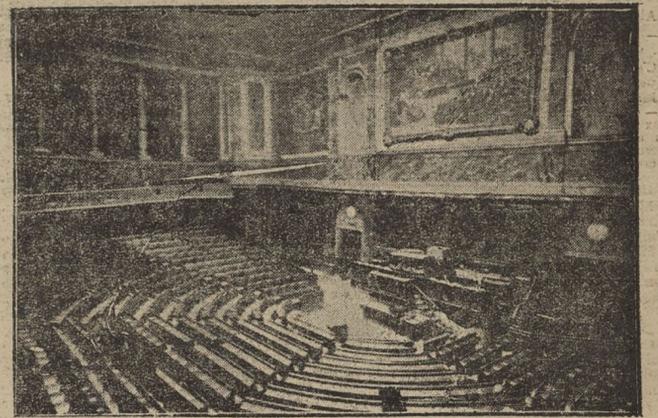
TÉLÉPHONE: 2-17 & 2-18

Administration et Rédaction: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

Publicité (annonces et réclames): 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
COMPTE CHÈQUES POSTAUX: Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE: N° 57

Une journée historique

Par 329 voix contre 214 la Chambre refuse de discuter avec le Cabinet François-Marsal



LA SALLE DU CONGRES A VERSAILLES. Elle attend la réunion prochaine des Chambres, pour l'élection du successeur de M. Millerand

Message Présidentiel

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

Lorsque l'Assemblée Nationale me fit l'honneur de m'appeler, par 695 suffrages, à la magistrature suprême, elle savait, par mes déclarations publiques, que je n'acceptais d'aller à l'Élysée, que pour y défendre une politique nationale, de progrès social, d'ordre, de travail et d'union.

L'engagement solennel que j'avais pris devant le pays, je l'ai fidèlement tenu. La France a soif de paix, de labeur et de concorde.

Elle veut, au dehors, une politique qui lui assure, d'accord avec ses alliés, la sécurité, les réparations, l'application du traité de Versailles, le respect de tous les actes diplomatiques qui ont institué le nouvel ordre européen.

Cette politique extérieure appelle une politique intérieure, inspirée des enseignements de la guerre, fondée sur l'entente entre les Français, le respect des opinions et des croyances, le souci d'introduire dans les relations sociales, toujours plus d'équité et de bonté, la volonté de sauvegarder le crédit de la France, en maintenant entre les recettes et les dépenses publiques, un rigoureux équilibre. Ces idées ont toujours dirigé mon action. Elles continueront de la guider.

En disposant que le Président de la République n'est responsable devant les Chambres que dans le cas de haute trahison, la Constitution a voulu, dans un intérêt national de stabilité et de continuité, que le pouvoir présidentiel fût, pendant sept années, maintenu à l'abri des fluctuations politiques.

Vous respectez la Constitution. Si vous la méconnaissiez, s'il était entendu désormais que l'arbitraire d'une majorité pût obliger le Président de la République à se retirer pour des motifs politiques, le Président de la République ne serait plus qu'un jouet aux mains des partis.

Vous m'aiderez à écarter un si regrettable péril. Je me suis refusé à déserter mon poste. Ce n'est pas d'un Parlement chargé de voter les lois et de veiller à leur respect que peuvent venir le signal et l'exemple de leur violation.

Certains éléments s'efforceraient, dans un intérêt de parti, d'obtenir que la nouvelle législature débute par un acte révolutionnaire. Les Chambres refuseront de les suivre.

Fidèle à ses traditions, le Sénat voudra demeurer, comme il le fut dans les plus graves conjonctures, le défenseur de la Constitution.

Une question constitutionnelle aussi importante pour l'avenir des institutions républicaines est celle posée par la crise actuelle. Elle ne peut être réglée dans l'ombre, par des décisions d'individualités ou de groupes.

Je fais, avec confiance, appel à la sagesse des deux Chambres, à leur prudence, à leur amour de la France et de la République.

Conscient de mon devoir, j'ai assumé mes responsabilités.

L'heure est venue pour le Parlement de prendre les décisions.

Paris, 10 juin. — Les bureaux des quatre groupes du cartel des gauches : radicaux-socialistes, socialistes-unifiés, républicains-socialistes et républicains de gauche, se sont réunis, ce matin, pour décider de l'attitude qui devait être observée par ces groupes au cours du débat de l'après-midi et arrêter les termes d'une motion qui a été ensuite adoptée par chaque groupe.

Cette motion qui concluait à n'accepter aucun débat avec le nouveau cabinet, était ainsi conçue :

« La Chambre, résolue à ne pas entrer en relations avec un ministère qui, par sa composition, est la négation des droits du Parlement, refuse le débat inconstitutionnel auquel elle est conviée, et décide d'ajourner toute discussion, jusqu'au jour où se présentera devant elle, un gouvernement constitué conformément à la volonté souveraine du pays. »

Ainsi les groupes de gauche décidèrent de s'opposer à tout débat et résolurent de présenter cette dernière motion sous forme de motion préjudicielle, aussitôt après la lecture du message et de la déclaration ministérielle.

Paris, 10 juin. — La séance d'aujourd'hui, une des plus importantes dans les annales de la République, a attiré au Palais Bourbon, une foule formidable. Jamais on ne vit tel écrasement aux grilles d'entrée de la grande salle publique et jusque dans les Rotondes, où les « faveurs » s'établirent une sélection, parmi les porteurs de cartes.

Ce sont des boucardés et des cris quand les portes sont ouvertes. On se précipite. On se rue vers les galeries. Il n'y a pas de barrières qui résistent à la poussée.

M. Barthé, le nouveau questeur, M. Bouchonnet, le chef des huissiers, sont impuissants à calmer tant d'impatience. Dans le salon de la Paix, où s'exerce pourtant un sévère filtrage, c'est également la cohue.

A 14 h. 20, les tribunes et les galeries sont pleines à regorger. Les loges du corps diplomatique sont, elles-mêmes, au grand complet.

A 14 h. 50, les députés commencent à prendre place. Quelques unités d'abord, puis par vagues bruyantes qui montent, jusqu'à l'extrême des gradins.

Il est 15 heures. Un roulement de tambours et quelques secondes après, l'huissier de la porte annonce :

Monsieur le Président.

M. Painlevé gravit les marches, salue l'Assemblée et s'assied.

Et voici les ministres qui entrent : MM. François-Marsal, Maginot, Le Troquer, Fabry, Capus, Marin, Flaudin, Ferry. La minorité entière se lève et les acclame longuement. A l'extrême-gauche, quelques huées font réplique à cette ovation.

Puis, c'est pendant une dizaine de minutes un brouhaha intense...

A 15 h. 10, la cloche sonne.

La séance est ouverte. Un silence impressionnant s'établit d'un seul coup.

La séance

M. François-Marsal, revêtu d'un complet veston gris fer, sur un gilet blanc, monte à la tribune pour donner connaissance à la Chambre du message de M. le Président de la République.

De vifs applaudissements soulignent au centre et à droite la première phrase, relative à la politique d'union nationale, sur laquelle se fit l'élection de M. Millerand.

Le passage relatif à l'irresponsabilité du Président de la République devant les Chambres est également acclamé sur les mêmes bancs.

La phrase : *« Le Président ne serait plus qu'un jouet entre les mains des partis, »* provoque également de formidables bravos de la minorité.

A la péroraison, les acclamations redoublent.

— La Chambre, dit le président, prend acte de ce message, et en ordonne le dépôt dans ses archives.

M. François-Marsal donne ensuite lecture de sa courte déclaration ministérielle, à laquelle la minorité fait aussi un accueil enthousiaste.

Le président du Conseil ayant ensuite regagné son banc, M. Painlevé fait connaître les demandes d'interpellation dont il a été saisi.

— Le Gouvernement est à la disposition de la Chambre, dit simplement, mais combien gravement, M. François-Marsal.

— Mais, annonce aussitôt M. Painlevé, je suis saisi d'une demande d'ajournement signée de MM. Herriot, Blum, Viollette, Reynaldi. La voici :

Il donne lecture de la motion votée par le groupe des gauches, lors de la séance qu'ils ont tenue ce matin, motion que nous avons donnée plus haut.

On entend plusieurs voix au centre, crier désespérément :

— On veut étouffer le débat.

Et puis c'est la cacophonie.

— C'est la voix de l'étranger qui parle... Est-ce au nom de la France qu'on parle ainsi ? Tout cela, c'est ça Caillaux, de Malvy et compagnie ! A bas les traitres... Vive la France...

A la fin, M. Painlevé se dresse et sur un ton mélodramatique déclare :

— Je vous prie de laisser à ce débat toute la dignité que commandent les circonstances.

Le charivari continue de plus belle, enfin M. Reibel, premier interpellateur inscrit, monte à la tribune. M. Reibel est dans ses beaux jours. Il se rend compte de la bataille qu'il livre. Il parle bref et net :

— Le débat doit être clair, dit-il. On ne doit pas transporter la faculté de débattre de l'Assemblée à on ne sait quel comité occulte.

De nombreux applaudissements à droite et au centre saluent l'orateur qui continue avec énergie :

— Les conjurés de ce coup d'Etat ne sont pas sûrs de leurs troupes ? (applaudissements au centre et à droite). Redoutent-ils de les voir reculer ? Ont-ils peur de prendre leurs responsabilités devant le pays et devant l'histoire ? (tonnerre d'applaudissements). La Chambre doit prendre ses responsabilités et dire si le Président de la République est élu pour sept ans ou non.

Le présent débat n'a rien d'inconstitutionnel, ainsi que certains le prétendent. Il ne s'agit au contraire que du respect de la Constitution.

Si le gouvernement entendait, au contraire, abréger sa session, contrairement à l'esprit de la Constitution, dirait-on qu'il n'appartient pas à la Chambre de discuter l'acte de gouvernement ?

Et l'orateur propose comme sanction, le vote de la motion suivante :

« La Chambre, résolue à respecter les articles 2 et 6 de la loi constitutionnelle, passe à l'ordre du jour. »

M. Reibel discute ensuite la motion du cartel :

— A qui, dit-il, peut-on reprocher que le présent cabinet ne soit pas composé d'hommes de la majorité ? L'homme qui a appelé à former le ministère n'est refusé ? (applaudissements prolongés au centre et à droite).

Le refus parait d'autant plus singulier, qu'un récent communiqué indiquait que M. Herriot, appelé à l'Élysée, s'était entretenu avec le Président de la République sur la situation politique et qu'il n'y avait eu, entre ces deux hommes, nul désaccord sur les idées directrices du moment et sur le programme à appliquer.

Si M. Herriot a refusé le mandat qu'on lui offrait, ce n'est pas pour des divergences de vues avec le Président de la République, puisque celui-ci lui demandait bien de constituer un ministère avec des hommes de gauche. M. Herriot a refusé parce qu'il n'a pas voulu recevoir le pouvoir des mains de M. Millerand.

Quelle est donc l'attitude que compte avoir cette majorité ?

M. Cachin a présenté les mêmes des motions appelées la question présidentielle. MM. Painlevé et Pinard les ont déclarées inconstitutionnelles. Voilà donc jugée par le troisième personnage de la République, cette campagne abominable menée dans le pays et le Parlement pour renverser le Président de la République (tonnerre d'applaudissements au centre et à droite).

Comment prétendre que cette campagne n'est pas inconstitutionnelle. Cette commission que M. Cachin se contentait de réclamer, vous cherchez à la lui arracher (nouveaux applaudissements).

Alors que devant un pauvre discours, vous semblez afficher le respect de la loi, derrière le rideau vous assassinez le Président de la République (applaudissements au centre et à droite).

Il est indispensable que devant la Chambre et le pays, chaque député dise s'il s'associe à ce coup de force contre notre Constitution.

Personne n'avait songé à saisir les décrets de cette question présidentielle (inter interruptions à gauche et à l'extrême-gauche).

La campagne a commencé le 12 mai, dans les journaux communistes et socialistes, et les radicaux ont embelli le pas.

Que les communistes et les socialistes s'engagent dans une telle campagne c'est se comprendre, ils sont dans leur rôle, mais les autres ? (inter interruptions à gauche et à l'extrême-gauche).

Les communistes l'attaquent parce qu'il est l'ennemi des soviets (inter interruptions sur les bancs communistes) et qu'il a aidé la Pologne menacée par leur armée (vive interruptions sur les bancs communistes).

M. Cachin a dit que les Soviets avaient un compte à régler avec M. Millerand (nouvelles interruptions). Je le veux bien, mais comment admettre qu'avec lui marche le parti radical ? (vifs applaudissements au centre et à droite).

Il est triste de voir un grand parti suivre ainsi dans un but électoral, des partis qui n'ont rien

de commun avec lui. Ceci me rappelle le temps où les radicaux étaient partie avec les socialistes sur la question religieuse, alors qu'il n'existait entre eux aucun lien politique. La question est plus grave aujourd'hui.

Aux termes de la Constitution, le président est élu pour sept ans, et il n'est responsable devant les Chambres que dans le cas de haute trahison. Ces textes ont été établis pour assurer la continuité des pouvoirs. Les Chambres ont émis sur lui tout pouvoir en l'élevant pendant sept ans et lorsqu'il arrive il est et reste président de la République.

Le coup du Sénat

L'orateur en est là, quand tout-à-coup, se répand la nouvelle que le Sénat a renvoyé son vote jusqu'après avoir entendu le président du Conseil ? Tous les gauches se lèvent, applaudissent à tout rompre.

C'est un instant de bruyant tumulte. Mais M. Reibel, calme, demeure à la tribune.

Devant cette attitude, le centre applaudit à son tour.

M. Painlevé s'efforce de les faire taire.

Il faut dit-il, que cette assemblée puisse délibérer en toute indépendance.

Je ne suis pas étonné, déclare M. Reibel, que le Sénat, fidèle à la tradition, ait attendu, pour se prononcer, la présence du président du Conseil.

L'orateur, reprenant la suite de son discours, explique le discours d'Evreux.

Ce discours où l'on voit aujourd'hui une violation de la constitution n'avait à ce moment, souligné aucune protestation. Il a fallu sept mois pour que M. Aubriot y vît matière à interpellation.

Le président du Conseil d'alors n'était certes pas un homme qui poussât le cabinet à violer la constitution.

Jamais, M. Poincaré n'eût avoué de son silence, un acte anti-constitutionnel.

M. Reibel rappelle que lorsque le 24 novembre 1877, la Chambre ayant renversé le cabinet de Rochefort, le maréchal MacMahon appela MM. Dufaure, Léon Say, Freyriat, ceux-ci ne refusèrent pas le pouvoir. Ils l'acceptèrent et le ministère dura un an (vifs applaudissements au centre et à droite).

Aujourd'hui le président de la République a appelé d'abord le chef de la majorité, M. Herriot. Celui-ci n'a pas refusé de venir.

Ne jouez pas à la révolution

El l'ancien ministre conclut :

— Vous exposez le régime à de graves dangers si vous vous engagez dans la voie où l'on vous mène. Désormais vous seriez un Président de la République responsable devant les Chambres. Il devrait venir exposer sa politique devant elles : à chaque changement de majorité correspondrait un changement de politique.

Savez-vous si, dans quatre ans, une autre majorité ne vous remplacera pas ? Vous allez rétablir un président plébiscitaire. Vous allez substituer à tous les autres pouvoirs, le pouvoir de cette Chambre.

Ne jouez pas à la révolution. Ou si vous voulez la faire faites-la nettement.

Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faire respecter une des bases de la Constitution.

En résistant, le Président de la République

défend la Constitution, il fait son devoir, et nous de résister.

Il ne s'agit pas ici d'une question de parti mais d'une question d'ordre constitutionnel.

Ne vous laissez pas entraîner par les volontés acoules.

Je vous adjure de défendre avec vous la Constitution et la République (applaudissements prolongés au centre et à droite).

Le président du Conseil, à son tour, prend la parole. Il entend exposer comment il comprend sa mission. Il veut la remplir, mais M. Laffont bondit.

Vous, taisez-vous, on ne vous demande rien. Et M. Cachin de se dresser en juge :

— Laissez parler cet homme.

M. François-Marsal à la tribune

M. François-Marsal, avec un air débabusé mais conscient de remplir jusqu'au bout tout devoir, déclare :

— Je suis surpris, dit M. François-Marsal, de cette motion d'ajournement. En de telles circonstances, nous devrions, au contraire, avoir l'air de créer un débat très net où chacun prend ses responsabilités. Le gouvernement qui est devant vous a pris les siennes.

Les applaudissements du centre et de la droite éclatent cependant que M. François-Marsal poursuit.

Je suis également surpris que le premier signataire de la motion soit M. Herriot. En effet, il n'y a pas, aujourd'hui, une question de gouvernement. Vous n'avez pas devant vous un gouvernement qui demande une vie ministérielle. M. Herriot est l'homme qui sait le mieux que pas un des ministres du présent cabinet n'aurait le désir de prolonger sa vie ministérielle.

Et martelant ses mots M. François-Marsal ajoute, fixant M. Herriot :

Dès les élections, il a été pressenti pour le pouvoir. Il y a des moments où le chef de la majorité à qui on offre le pouvoir, ne se débroue pas.

De nouveau au centre et à droite les applaudissements éclatent.

Le président du Conseil appelle ensuite l'attention de la Chambre sur le danger où elle court si elle s'engage dans sa manœuvre contre le chef de l'Etat.

— Ce serait marcher à la dictature. Les applaudissements crépitent... au centre.

Si l'on s'agit d'une campagne menée sous je ne sais quel prétexte... (inter interruptions à gauche et à l'extrême-gauche).

Si l'on s'agit de l'exercer des vengeances... (exclamations), dirigées contre le président du Conseil de 1920... (inter interruptions à gauche, vifs applaudissements au centre et à droite).

Le gouvernement de l'étranger

M. François-Marsal s'arrête et fait face à ses interrupteurs :

Cette campagne n'a pas été commencée par un collègue ex-qualité député, mais par un collègue ex-qualité journaliste.

Elle apparaît inspirée par un gouvernement étranger... (tonnerre d'applaudissements éclatant au centre et à droite).

M. Painlevé croit devoir intervenir et déclare :

Ces paroles ont passé la pensée de l'orateur. Applaudissements prolongés à l'extrême-gauche, voix nombreuses au centre et à droite :

— Non, non !

Le tumulte devient indescriptible... Finalement, M. François-Marsal le domine et ordonne :

— J'en reviens à la remarque que je voulais faire à la Chambre...

L'extrême-gauche l'interrompt :

— Non, non, excusez-vous...

M. François-Marsal sourit ironiquement ;

Il n'a pas été dans ma pensée de prêter à un des membres de cette assemblée, une attitude qui puisse le blesser.

Je n'ai fait que rappeler les articles d'un de nos collègues parus dans la presse, sans rien en inférer contre lui. Je répète qu'il n'y a pas, aujourd'hui, de question de gouvernement. Je demande, au contraire, que les chefs de la majorité issue des élections du 11 mai, assument les responsabilités du pouvoir.

Mais vous avez à votre disposition deux méthodes : Ou bien vous ferez que ce cabinet sera formé constitutionnellement et investi par celui qui, pendant sept ans a la garde de la Constitution, ou bien vous obtiendrez la même ré-

La Déclaration ministérielle

Messieurs,

Vous venez d'entendre la lecture du message de Monsieur le Président de la République. Le Gouvernement qui est devant vous ne s'est constitué que pour permettre aux Chambres de se prononcer dans le débat d'ordre constitutionnel, ouvert depuis quelques jours, hors du Parlement, mais dont le Parlement, seul, est juge.

Nous n'avons donc pas à vous présenter un programme du Gouvernement, notre situation, ou un but limité et précis.

On bien vous nous direz, comme nous le demandons, que les lois constitutionnelles doivent demeurer intangibles, au-dessus des partis, dans ce cas, l'autorité de votre vote indiquera aux chefs de la majorité, issus des élections du 11 mai, qu'ils ont le devoir d'accepter du président de la République, le pouvoir que celui-ci leur a offert, et d'assumer la charge des destinées de la France. Ou bien, par un vote qui permettra à chacun de prendre nettement ses responsabilités, vous déclarerez que vous n'approuvez pas les principes formulés par le message de Monsieur le Président de la République, principes que nous défendons devant vous et qui sont la base de la Constitution républicaine.

Dans ce cas, nous rendrons compte de l'échec de notre mission au chef de l'Etat et celui-ci prendra alors la décision qui en est la conséquence. Nous faisons appel à votre conscience et à votre raison. Il faut que ce débat se poursuive en dehors de toute équivoque. Le vote que vous allez émettre intéresse au plus haut point, l'avenir du régime, le respect de la légalité et la garantie de nos institutions républicaines, et la sauvegarde des libertés publiques.

M. Millerand démissionnaire

Paris, 10 juin. — Aussitôt après la séance de la Chambre, que nous donnons d'autre part, le président du Conseil et ses collaborateurs se sont rendus à l'Élysée, pour mettre le président de la République au courant de la situation. Cette conversation a duré trois quarts d'heure. A son issue, le président de la République a fait la communication suivante :

Le président du Conseil s'est rendu avec les ministres à l'Élysée, pour mettre le président de la République au courant de ce qui s'était passé au Parlement. M. Millerand a vivement remercié M. François-Marsal et ses collègues du concours qu'ils lui ont apporté pour la défense de la Constitution.

Les ministres ayant offert leur démission, M. Millerand a répondu que devant le compte rendu des séances des deux Chambres, que venait de lui faire le président du Conseil il avait résolu de se retirer.

Il a demandé, en conséquence, au cabinet de bien vouloir demeurer en fonction.

Le Conseil des ministres se réunira demain matin. La décision du président de la République sera portée à la connaissance des deux Chambres au début de la séance de l'après-midi.

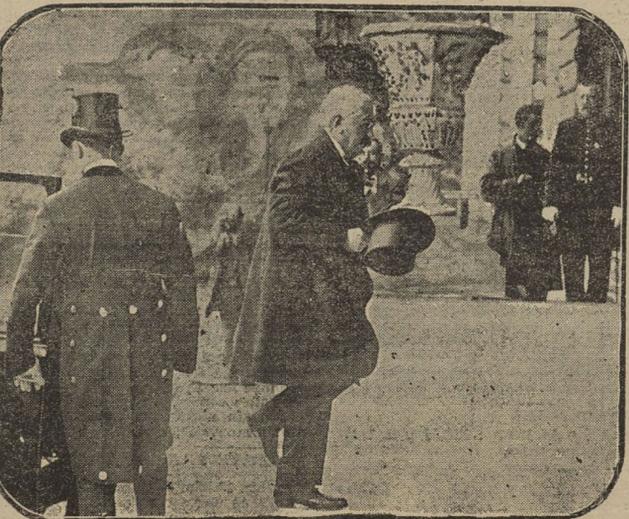
Ajoutons à ce communiqué, qu'aux termes de la Constitution, c'est le chef du Cabinet, qui, après la démission du président de la République, devient le détenteur du pouvoir exécutif. C'est donc lui qui, en cette qualité, assurera l'élection du nouveau président de la République.

Ainsi ce que nous laissions prévoir de puis quelques jours est arrivé. M. Millerand a tenu jusqu'au bout, jusqu'au bout de la légalité.

Les radicaux, socialistes et communistes voulaient sa déchéance légalement ou illégalement. Si, à la Chambre il n'y avait point d'espoir de voir respecter la Constitution, on pouvait croire, de la part des présidents honorables, à plus de modération, mais le Sénat s'est prononcé, lui aussi, contre M. Millerand.

La dissolution n'étant plus « constitutionnellement » possible, M. Millerand se retire à son tour.

Sa chute consommée la défaite de ce qui fut en France, le bloc national, et représente la première victoire officielle du communisme.



M. Millerand, dans un de ses derniers actes officiels. Notre photographie a été prise lors de la visite protocolaire, qu'il rendait, jeudi dernier, à M. Painlevé.



Allier, Cher, Loiret, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Yonne

l'attitude de M. Painlevé qui, quand même, proclame :
Nombre de votants 513.
Pour l'adoption 329.
Des applaudissements frénétiques accueillent ces résultats sur tous les bancs de la majorité, debout, hurlante et frémissante.
— Bravo, bravo, démission !
Le Président poursuit :
Contre 214.
Le centre et la droite se lèvent alors, et acclament de longs bravos, le cabinet qui vient ainsi d'être renversé.
Déjà M. François-Marsal, mélancolique et résigné, a pris son portefeuille et, suivi de ses collaborateurs, quitte la salle des séances.
Au dedans, c'est la tempête. Applaudissements, sifflets, huées et imprécations, tout cela fait rage... Pour le moment, il n'y a pas de passage par quelques communistes. M. Maginot se redressant, malgré sa blessure, de toute sa taille, s'arrête, se tourne et étend le bras dans un geste de malédiction.
Démission, amnistie, révolution, riposte les communistes en scandant leurs cris de battements de pupilles.
Et voici que M. Barillet veut escalader à grandes enjambées la tribune, en vue d'y porter l'incident qui a provoqué l'adoption de ses amis du centre. Mais, socialistes et communistes lui interdisent nettement de prendre la parole, et lui font un tel charivari, qu'il lui paraît inutile d'insister.
Les cris amnistie, amnistie, de redoubler sur le rythme des lampions.
Puis, M. Borel cause vraisemblablement du chahut, gagne à son tour la tribune pour mettre l'incident au point.
Peine perdue, la tempête fait rage.
Pourtant un des secrétaires, M. Rougier, obtient le silence.
— Le bulletin de vote n'a pas été accepté. Nous nous fait observer que le scrutin était clos etc...
Le reste de la phrase se perd dans un nouveau vacarme.
Le Président y met fin en ajournant la Chambre à demain 15 heures.
L'ordre du jour comporte une communication du gouvernement.
La séance est levée. Il est 20 heures.

L'internationale

La violence des attaques de M. Renaud Jean est telle que le tumulte se déchaîne. Elles sont, du reste, insupportables. Il est question d'écarter M. Millerand.
Les communistes entament l'Internationale.
C'est de la stupeur.
M. Painlevé sourit. En vain, il agit la sonnette. C'est un tumulte sans nom. On s'interpelle avec la dernière violence.
M. Fabry, pendant ce temps, monte à la tribune.
— La Chambre s'honorerait, dit-il, de me permettre...
Il a aussitôt la parole coupée :
— Vous n'êtes pas en cause, interromp M. Renaud Jean.
M. Fabry reprend :
M. Jean Renaud a apporté, ici, contre le Président de la République, des accusations... Alors M. Cachin intervient :
— Des vérités, qu'il s'en aille. Nous allons le... dehors à coups de pied dans le... derrière.
C'est un tumulte de protestations à droite et à gauche.
M. Fabry reprend :
— M. Millerand était ministre de la guerre aux heures les plus glorieuses de notre histoire, au moment de la bataille de la Marne... (interromptions à l'extrême-gauche).
Comme collaborateur et comme son ami, j'ai le devoir de protester contre les accusations portées contre lui.
Mais cette protestation sombre dans le plus effrayant charivari que la Chambre n'ait jamais connus.
M. François-Marsal, malgré sa volonté, se lève et serre chaleureusement la main de son ministre... La discussion est close.

Le scrutin

Ces motions sont en présence :
Celle d'ajournement qui a la priorité et qui est présentée, comme on l'a vu, par M. Harriot, et celle de M. Reibel, qui est ainsi conçue :
« La Chambre, résolue à sauvegarder les dispositions des articles 2 et 6, qui constituent une des garanties de la République, passe à l'ordre du jour ».
Des orateurs sont inscrits pour expliquer leur vote. C'est d'abord M. Bonnetoux, porte-parole de l'Union républicaine et démocratique, qui se prononce contre la motion dont le fond est inconstitutionnel.
C'est ensuite M. Lafarge, qui au nom de la gauche républicaine, vient affirmer sa fidélité à l'ordre et à la République, en faisant les responsabilités de ce coup de force à ceux qui se sont associés aux partis de désordre et de révolution.
Puis c'est M. Darnac qui dépose le texte suivant :
« La Chambre décide de faire respecter, dans son esprit et dans son texte, la constitution de 1875 et de maintenir le président de la République au-dessus des listes de partis, passe à l'ordre du jour ».
Voici encore M. Walter, au nom des démocrates associés, qui, douloureusement, condamne la manœuvre déjouée par laquelle on cherche à faire un coup d'État.
Puis le président du Conseil, à qui la majorité fait un gros succès, prend de nouveau la parole, malgré la plus vive obstruction de la gauche et des communistes.
Sa voix est plus lente et comme désabusée :
Aux termes de ce débat, dit-il, et au moment d'émettre un vote d'une gravité exceptionnelle, le gouvernement croit de son devoir d'ajouter encore quelques observations à celles qu'il vous a déjà faites (interromptions à l'extrême-gauche).
Je tiens à vous faire observer d'abord que la motion sur laquelle vous allez voter n'a été défendue par aucun de ces orateurs.
Je veux vous faire également remarquer qu'aucun d'entre eux n'est intervenu. M. Renaud Jean a développé à la tribune les raisons pour lesquelles son parti avait pris l'initiative selon ses propres mots « d'écarter M. Millerand ».
Le gouvernement en posant la question de confiance sur le vote qui va intervenir entend se rassurer ni de près ni de loin à un acte anti-constitutionnel qui ne peut être que funeste pour la France et pour la République.
Début, tout le centre et toute la droite s'agitent avec chaleur M. François-Marsal.
Plus personne ne demande la parole. Les rumeurs demeurent obstinément dans une attitude de silence.
Le scrutin est alors ouvert dans une agitation indescriptible et à la demande de l'opposition il y est procédé à la tribune.

Par 329 voix contre 214

Mais voici qu'au moment où le président s'apprête à proclamer les résultats, des protestations s'élèvent des bancs du centre à l'adresse du bureau.
Un bulletin, émanant d'un des membres du cartel, aurait été admis alors que le scrutin était clos.
— Démission, démission, clame avec violence l'opposition.
— Voteurs, voteurs, crient plusieurs députés.
M. Painlevé veut passer outre et donne les résultats du scrutin :
— Non, non, vocifère le centre, Voteurs, voteurs...
Socialistes et communistes applaudissent.

APRÈS LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Dix voix de majorité au Sénat permettent l'ajournement de la motion Chéron

Paris, 10 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Doumergue.
MM. Ratier, de Selves, Jourdain, Lefebvre du Prey, Landry, sont au banc du gouvernement. Les sénateurs sont presque tous à leur banc et le public est fort nombreux.
Sur le rapport de M. Serre, le Sénat valide l'élection de M. Lemert, comme sénateur de la Martinique.
Puis, M. Ratier, garde des Sceaux, à la parole pour donner lecture du message du président de la République. Plusieurs passages de ce message sont très vivement applaudis par le centre et la droite de l'Assemblée.
La fin de la lecture est saluée par une salve d'applaudissements de la part des mêmes sénateurs.
M. Ratier donne ensuite lecture de la déclaration ministérielle.
Écoutez dans le plus grand silence, M. Ratier est vivement applaudi par le centre et la droite. Puis, il descend de la tribune.
Le président, M. Doumergue, annonce alors qu'il a reçu de M. Chéron, une demande d'interpellation sur la politique générale du gouvernement.
M. Doumergue fait remarquer qu'en l'espèce, le règlement exige que le Sénat, après avoir entendu un des membres du gouvernement, fixe par assis et levés, le jour où la discussion doit avoir lieu.
Il est procédé aux votes par assis et levés, après que le gouvernement eût fait connaître qu'il était à la disposition de l'Assemblée.
Le bureau déclare le vote douteux. Aussi est-il procédé à un scrutin public, que la moitié de l'Assemblée applaudit vivement.
Il y a lieu à pointage.
Par 154 voix contre 114, l'interpellation est renvoyée.
La proclamation de ces résultats est saluée par un tonnerre d'applaudissements de la gauche de l'Assemblée.
Puis on passe à la discussion de projets composant l'ordre du jour, mais tout l'intérêt de la séance est terminé.
Le Sénat adopte successivement un projet voté par la Chambre et modifié par le Sénat portant modification des lois ouvrières. Le projet relatif au décret du 14 mai 1923, rendant applicables dans le département du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, de la Moselle, les lois du 29 juillet 1923, relatives à l'admission des associations des ouvriers français aux marchés de travaux et fournitures à passer pour le compte des communes. La proposition de M. Charpentier, complétant l'article 79 du code civil par l'inscription du décès en marge de l'acte de naissance de la personne décédée.
L'ordre du jour étant épuisé, le Sénat décide de s'ajourner à demain mercredi à 15 heures.
La séance est levée à 16 h. 15.

LES CONCERTS DE T. S. F.

ÉMISSIONS « RADIO-PARIS »
A 12 h. 30 : cours d'ouverture des changes; cours d'ouverture des cotons (Le Havre, Liverpool, Alexandrie); cours des cafés; communiqué des halles; prévisions météorologiques; communiqué; cours d'ouverture des valeurs à la Bourse de Paris; 13 h. 45, radio-concert par l'orchestre tzigane « Radio-Paris ».
A 16 h. 30 : cours de la Bourse du commerce de Paris (blé, avoine, sucre); clôture des changes et des valeurs; cours des métaux; 16 h. 45, radio-concert avec le concours de Mlle Louise Torchiani.
A 17 h. 45, cours de clôture des cotons (Le Havre, Liverpool, Alexandrie); ouverture et dernier cours de New-York; communiqué; premiers résultats des courses d'extrême vitesse; communiqué; cours de clôture des cotons de New-York; clôture-chronique de l'éducation physique; causerie par un membre de la Chambre syndicale de chauffage; à 19 heures, communiqué; à 20 heures, communiqué; à 21 heures, communiqué; à 22 heures, communiqué; à 23 heures, communiqué; à 24 heures, communiqué; à 25 heures, communiqué; à 26 heures, communiqué; à 27 heures, communiqué; à 28 heures, communiqué; à 29 heures, communiqué; à 30 heures, communiqué; à 31 heures, communiqué; à 32 heures, communiqué; à 33 heures, communiqué; à 34 heures, communiqué; à 35 heures, communiqué; à 36 heures, communiqué; à 37 heures, communiqué; à 38 heures, communiqué; à 39 heures, communiqué; à 40 heures, communiqué; à 41 heures, communiqué; à 42 heures, communiqué; à 43 heures, communiqué; à 44 heures, communiqué; à 45 heures, communiqué; à 46 heures, communiqué; à 47 heures, communiqué; à 48 heures, communiqué; à 49 heures, communiqué; à 50 heures, communiqué; à 51 heures, communiqué; à 52 heures, communiqué; à 53 heures, communiqué; à 54 heures, communiqué; à 55 heures, communiqué; à 56 heures, communiqué; à 57 heures, communiqué; à 58 heures, communiqué; à 59 heures, communiqué; à 60 heures, communiqué; à 61 heures, communiqué; à 62 heures, communiqué; à 63 heures, communiqué; à 64 heures, communiqué; à 65 heures, communiqué; à 66 heures, communiqué; à 67 heures, communiqué; à 68 heures, communiqué; à 69 heures, communiqué; à 70 heures, communiqué; à 71 heures, communiqué; à 72 heures, communiqué; à 73 heures, communiqué; à 74 heures, communiqué; à 75 heures, communiqué; à 76 heures, communiqué; à 77 heures, communiqué; à 78 heures, communiqué; à 79 heures, communiqué; à 80 heures, communiqué; à 81 heures, communiqué; à 82 heures, communiqué; à 83 heures, communiqué; à 84 heures, communiqué; à 85 heures, communiqué; à 86 heures, communiqué; à 87 heures, communiqué; à 88 heures, communiqué; à 89 heures, communiqué; à 90 heures, communiqué; à 91 heures, communiqué; à 92 heures, communiqué; à 93 heures, communiqué; à 94 heures, communiqué; à 95 heures, communiqué; à 96 heures, communiqué; à 97 heures, communiqué; à 98 heures, communiqué; à 99 heures, communiqué; à 100 heures, communiqué.

LES COURSES

MARDI A ENGHEN
Prix de la Saintonge. — 1. Crally Boy, M. Marc Guegenheim; 2. Argelès, M. Marcel Créteil.
Prix mutuel : 85,50 et 28,50, 31 et 14,50, 35,50 et 17,50.
Prix de la Nive. — 1. Bold Boy, comte J. Lahens; 2. Puceron, M. A. B. de Puchesse; 3. Corot, M. Raymond Kahn.
Prix mutuel : 92,50 et 17,50, 19,50 et 9,50, 24,50 et 11,25, 25 et 12,50.
Prix du Quercy. — 1. Anachronisme, M. William Barker; 2. Clean Swin, M. Raymond Kahn.
Prix mutuel : 16 et 10, 12,50 et 6; 14,50 et 7,25.
Courses de haies d'été. — 1. King Crow, M. Léon Agopian; 2. Se Souvenir, M. Jean York; 3. Gabella IV, M. Gustave Braguessac.
Prix mutuel : 31 et 16, 16,50 et 7,25 et 11, 65,50 et 14,30.
Prix Silverhill. — 1. Front Side, M. Harry La Montagne; 2. Don II, M. Henri Blum.
Prix mutuel : 28 et 14, 18,50 et 9,50, 133 et 50.
Prix de l'Angoumois. — 1. Albegeu, M. Maurice Tillent; 2. Fulgurant, M. M. Rothschild; 3. Golden Fan, M. Alex Halperin.
Prix mutuel : 47 et 21, 17 et 8,50, 24 et 14,50, 26 et 14.

LES COURSES

AUJOURD'HUI AU TREMBLAY
Alleluia III, Jean Mangematin; Tencely, M. Aurin Paillet; La Pilon, Maurice Tillent; Prix d'Avon, — Perle d'Or, J. B. Lannes; Médor, Roger Moutier; Fermano, M. J. de Anghena; Cassou, Baron M. de Neuville; Sals, Gustave Waldman; Armerme, Fernand Cordouan; Dolly Varden, Edouard Mayer.
Prix de France, — Sherry, Prince Aga Khan; Brûler, Prince Aga Khan; Pauline, Alexandre Aumont; Sweet Picture, Marcel Bonneau; Bonnet, Fernand; Lily Elsie, J. D. Cohn; Nell Gwynna, J. D. Cohn; Flamboyante, Duo Decazes; Our Gem, Duo Decazes; Liansaulet, Duo Decazes; Menendez Alexis Deleau; Medina, Lord Derby; Hibernian, Georges Flecker; La Basse, Edouard Jode; Belle-Isle, Guillaume Han; Clysline, Elie Héloputos; Brise Folle, James Hennessy; Hyade, Jules Joseph; Lass O'Mine, Georges Jumeau; Fascinating II, P. C. de la T. d'Avon; Basique, Michel Lazare; Lucrèce Borgia, Comte de Salm; Foul Vainqueur, A. Macomber; St. Ness, A. K. Macomber; Bella Vista, E. Martinez de Ilos; Méliandre, Léon Mantelachoff; Grandissime, Auguste Pellerin; Bob's Vow, Sydney Platt; Brangine, B. E. de Rothschild; Eleusis, Baron M. de Rothschild; Ralte de Saba, Baron M. de Rothschild; Sweepies, James Schuob; Amoureux IX, James Schuob; White Crystal, L. W. Souchon; Lolita, Jean Stern; Morita, Arthur Weil-Picard; Colback, Gustave Waldman; Exalté, Pierre Wertheimer; Magicienne, Pierre Wertheimer.
Prix du Breaux, — Fauche le Blé, Mathias Goudchaux; Paletine, M. J. de Anghena; Chochoche, Mme Marmarichoff; L'Adventure, Vicomte de Dacorde; Pierre Sarrat; La Massette III, Henri Balsan; Servance, Marc Guegenheim; Pantruche, Jacques Wittonck; Sanguette II, S. W. Beer; Myllène, Alexis Deleau; Goddess of Mirer, Clément Hobson; Lonely Lassie, Robert Laszlo; Furanette, M. J. de Anghena; Bardi, Gerda, George Newlan; Quickly Off, Michel Pantall; Bécynthé, Louis Paillet; Belis, Baron E. de Rothschild.
Prix des Chartrains, — Ad Donquino, Prince Aga Khan; Lillig, E. B. Anghena; Avant Courant, Gustave Waldman; Pierre Sarrat; Bousso; Sous Préfet, Frank Carter; Conquest, J. D. Cohn; Polo, J. W. Cott; Melkoub, Henry Count; Dagobert, Duo Decazes; Le Génère, Duo Decazes; Arman, Duo Decazes; Flush Royal III, André Guillin; Exalté, James Hennessy; Red Rover, James Hennessy; Jomiri, Edouard Hanriquet; Gilles, Jules Joseph; Grison, Dikran Kékelián; French Gown, Vicomte de La Lande; Prince of Thule, A. K. Macomber; Caraboch, Léon Mantelachoff; Conquistador, Georges Proppe; Armistice, Baron E. de Rothschild; Babiole, Baron E. de Rothschild; Collogom, Baron M. de Rothschild; James Schuob; Saint Patrick, James Schuob; Ambardeur, Baron M. de Rothschild; R. B. Sarrat; Burger, Wm. R. B. Strassburger; Chubasco, F. de Alaga; B; Pampero, F. de Alaga (R); Essars, Gustave Waldman; Consal, Pierre Wertheimer; Tournement, J. E. Witcheimer.
Prix Océanis Actado, — Old Pip, Roger Girche; Waterloo, Adolphe Hoffmann; Salamandre, E. B. Ambardeur; Swansse, Henri Coulon; Rocantini, Georges Bourgeois; Papello, Henri Colletville; Eucrota, Lord Derby; Pailhase, Jean York; Pholix, Jean Stern; Héloray, J. D. Cohn; Broccher, Jean Stern.
Prix de Marmottes, — Old Pip, Roger Girche; Rose des Vents, Marc Guegenheim; Pailhase, Jean York; El Paso, Emile Marchand; Sylvain, Roger Girche; Phalax, Max de Rivault; Lens; Charles Hollomon; Buo Bird, L. A. Roussé; Moonlight, Gaston Villard; Gaudissart, Dikran Kékelián; Canadien, Fernand Drouhard; Triomphal, E. B. Ambardeur; Emallieur, Jean Delhois; L'Adventure, Vicomte Poy; Orangé III, Gustave Boussois; Flocé, Francis Moutier; La Superbe, Ernest Baillet; Perfure, Alexis Deleau; Gladys, James Hennessy; Mon-Java, Elie Héloputos.

LES COURSES

Un nouveau se dispute avec son oncle et le blessé de deux balles de revolver
Paris, 10 juin. — Hier soir, vers 8 heures, dans un débit de la rue de Joinville, à Champigny, Pierre Fritsch, 24 ans, bijoutier, 7, rue Saint-Joseph, à Champigny, au cours d'une discussion d'intérêt, a blessé de deux coups de revolver à la tête son oncle, M. Louis Fritsch. Ce dernier a été évacué dans un hôpital dans un état grave.
Le meurtrier a été arrêté par le commissaire de police de Saint-Paul.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Dijon, 10 juin. — On a trouvé, mourant, près des remparts de Saint-Jean-de-Lozno (Côte-d'Or), M. Bouveret, réformé de guerre, manoeuvre, originaire de Chalons-sur-Saône, il portait des plaies à la tête, de fortes ecchymoses à la figure, et avait trois doigts mordus, presque enlevés. Près de lui, on a découvert une barre de fer qui dut servir à l'assommer.
L'enquête de la gendarmerie a révélé que Bouveret surveillait constamment les faits et gestes de sa femme avec laquelle il était en instance de divorce.
Il la rencontrait alors qu'elle emmenait dans son nouveau logement divers objets, aidée par celui que Bouveret croyait être son rival.
Une discussion s'éleva entre les deux hommes et se termina par un corps à corps acharné.
L'enquête continue. L'état de la victime est très grave.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — M. Clarke Macfarlane, auteur dramatique et conférencier connu, vient de se suicider. Il souffrait depuis longtemps du diabète.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — La police a arrêté le docteur japonais Gekina Torada, suspect en explosifs, sous prétexte qu'un pistolet avait été trouvé dans sa chambre, ainsi qu'une formule relative à la fabrication des explosifs. L'inculpé nie toute accusation contre lui.

Les Racistes et les Israélites

AUX ASSISES DE LA SEINE

Berlin, 10 juin. — La Welt Reue publie les passages les plus curieux d'une brochure éditée par un raciste et qui contient, en 65 paragraphes, un projet de loi antisémite que les partisans de Lindendorf ont l'intention de présenter prochainement au Reichstag.
Les juifs résidant en Allemagne seront soumis à un régime d'exception. Comme au Moyen Age chaque commune sera tenue de dresser la liste de ses ressortissants israélites auxquels on appliquera dans les actes administratifs la dénomination de « Juifs », ou de « Juifs chrétiens » pour ceux qui seront baptisés.
Seront considérés comme israélites toutes les personnes dont les ancêtres, avant le 12 mars 1812, date de la publication de l'Édit prussien, appartenaient à la religion Mosquée. Quant aux juifs étrangers, ils n'auront pas le droit de pénétrer sur le territoire allemand. Tous les israélites que ne seront pas des ressortissants du Reich devront quitter l'Allemagne dans un délai de quatre semaines. Leur fortune sera confisquée au profit du trésor allemand. Aucune fondation juive ne leur sera accessible. Les juifs ne pourront pas exercer la profession d'avocat. Ils seront tenus de faire connaître leur religion dans certains cas, ainsi les médecins juifs n'auront pas le droit de soigner les non-juifs et sont obligés de faire graver sur la porte de leur domicile, à côté de la plaque indicatrice, l'étoile de David.
Les directeurs d'agences matrimoniales juives n'auront le droit de faire des mariages qu'entre eux. Ceux qui contracteront à ce régime seront considérés comme des entremetteurs et passibles des peines prévues dans ce cas par le code allemand. Les juifs seront tenus de célébrer le Sabbat le dimanche.
Cette publication prévoit la mort par pendaison, des juifs, dans les deux cas suivants :
1° Pour les juifs qui fomenteraient des grèves;
2° Pour les juives qui s'adonneraient à la vie galante pour découvrir des secrets d'État.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un projet de loi d'exception

Berlin, 10 juin. — La Welt Reue publie les passages les plus curieux d'une brochure éditée par un raciste et qui contient, en 65 paragraphes, un projet de loi antisémite que les partisans de Lindendorf ont l'intention de présenter prochainement au Reichstag.
Les juifs résidant en Allemagne seront soumis à un régime d'exception. Comme au Moyen Age chaque commune sera tenue de dresser la liste de ses ressortissants israélites auxquels on appliquera dans les actes administratifs la dénomination de « Juifs », ou de « Juifs chrétiens » pour ceux qui seront baptisés.
Seront considérés comme israélites toutes les personnes dont les ancêtres, avant le 12 mars 1812, date de la publication de l'Édit prussien, appartenaient à la religion Mosquée. Quant aux juifs étrangers, ils n'auront pas le droit de pénétrer sur le territoire allemand. Tous les israélites que ne seront pas des ressortissants du Reich devront quitter l'Allemagne dans un délai de quatre semaines. Leur fortune sera confisquée au profit du trésor allemand. Aucune fondation juive ne leur sera accessible. Les juifs ne pourront pas exercer la profession d'avocat. Ils seront tenus de faire connaître leur religion dans certains cas, ainsi les médecins juifs n'auront pas le droit de soigner les non-juifs et sont obligés de faire graver sur la porte de leur domicile, à côté de la plaque indicatrice, l'étoile de David.
Les directeurs d'agences matrimoniales juives n'auront le droit de faire des mariages qu'entre eux. Ceux qui contracteront à ce régime seront considérés comme des entremetteurs et passibles des peines prévues dans ce cas par le code allemand. Les juifs seront tenus de célébrer le Sabbat le dimanche.
Cette publication prévoit la mort par pendaison, des juifs, dans les deux cas suivants :
1° Pour les juifs qui fomenteraient des grèves;
2° Pour les juives qui s'adonneraient à la vie galante pour découvrir des secrets d'État.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Elle avait incendié la maison où reposait son ami 5 ans de bague

Paris, 10 juin. — Le 3 janvier dernier, ayant appris que son ami Marcel Viennot, avec lequel elle vivait depuis cinq ans, dans une baraque en bois du Pré Saint-Germain, voulait la quitter, la veuve Désirée Girard, âgée de 29 ans, tenta de s'empoisonner avec lui en échanton de bois peuplier avec lui. Puis l'opération n'ayant pas réussi, elle arrosa de pétrole le lit et la planche et, ne trouvant pas d'allumettes, alla en chercher jusqu'à la porte des Lilas.
Elle incendia ensuite la baraque, mettant le feu à ses vêtements. Des voisins se portèrent à son secours, puis au secours de Viennot qui fut assez grièvement brûlé dans son lit.
Désirée Girard a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine. Elle a fait des aveux complets. Marcel Viennot qui, après deux mois de traitement, a été guéri, et qui s'est marié depuis avec une autre femme, apporte son témoignage. Il n'en veut pas à celle avec qui il vécut pendant cinq ans.
Après une longue délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif mitigé de circonstances atténuantes. La cour condamne la veuve Girard à cinq ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Un mari est gravement blessé par sa femme aidée de son ami
Paris, 10 juin. — L'inspecteur principal Bachelu interrogea ce matin plusieurs employés de la maison où travaillait Boulay. Tous ont donné les meilleurs renseignements sur leur camarade. L'enquête se poursuit. Aucun fait intéressant n'a été relevé.

LES COURSES

Est-ce un crime ?

CETTE FEMME FUT-ELLE VÉTÉE A L'EAU
Paris, 10 juin. — Ce matin, vers 5 heures, des maritimes ont repêché dans le canal Saint-Martin, le cadavre d'une jeune femme de 20 à 22 ans, de corpulence et de taille moy

ALLIER

MOULINS

LES CONCOURS DE PECHE DES CHEVALIERS DE LA GAULE

Voici le palmarès de ce concours :

1^{er} catégorie : enfants. — 1^{er} poisson pris, diplôme, M. Vigneron.

2^e catégorie : adultes. — 1^{er} prix, M. René Perrier, 1^{er} prix d'honneur, M. René Perrier, plus fort poids (157 gr.) ; 2^e prix, M. Maître ; 3^e prix, M. Clément ; 4^e prix, M. Vivier ; 5^e prix, M. Philippe ; 6^e prix, M. Anclair ; 7^e prix, M. Jean-Lot ; 8^e prix, M. Perrat.

Plus nombreux au plus jeune concurrent : M. Georges Billon.

3^e catégorie : dames. — Premier poisson pris, diplôme, Mme Billon ; plus gros poisson, médaille, Mme Billon.

1^{er} prix d'honneur, Mme Billon, plus fort poids (100 gr.) ; 2^e prix, M. Doucinas ; 3^e prix, M. Virmoux et Pined ; 4^e prix, M. Tromaud ; 5^e prix, M. Dauzat ; 6^e prix, M. Velet ; 7^e prix, M. Bouffé ; 8^e prix, M. Maquet ; 9^e prix, M. Theullon ; 10^e prix, M. Dorat.

Divers prix non attribués ont été répartis par voie de tirage au sort entre les dames n'ayant pas pris de poisson.

4^e catégorie : hommes. — Premier poisson pris, diplôme, M. Denier.

Plus gros poisson, médaille, M. Feurley.

1^{er} prix d'honneur, M. Ponjon (plus fort poids, 381 gr.) ; 2^e prix, M. Feurley ; 3^e prix, M. Bouthy ; 4^e prix, M. Doullens ; 5^e prix, M. Roche et Lasier ; 6^e prix, M. Roy ; 7^e prix, M. Bourril ; 8^e prix, M. Palle ; 9^e prix, M. Gérard.

11^e M. Lessourd ; 12^e M. Verret ; 13^e M. Clément ; 14^e M. Morel ; 15^e M. Courtechon ; 16^e M. Vigneron ; 17^e M. Bonnet ; 18^e M. Clément ; 19^e M. Gouillon ; 20^e M. Gouillon ; 21^e M. Gouillon ; 22^e M. Bismetta ; 23^e M. Somet ; 24^e M. Gaucher ; 25^e M. Ollier ; 26^e M. Orphelin ; 27^e M. Aujames ; 28^e M. Cordeau ; 29^e M. Pined ; 30^e M. Albert Thomand ; 31^e M. Chébat ; 32^e M. Virmoux ; 33^e M. Palle ; 34^e M. Bessus ; 35^e M. Bessus ; 36^e M. Vignollet ; 37^e M. Diomet ; 38^e M. Villard ; 39^e M. Barbatte ; 40^e M. Jendy.

41^e M. Compère ; 42^e M. Baudouin ; 43^e M. Turcat ; 44^e M. Prat ; 45^e M. Amussil ; 46^e M. Girard ; 47^e M. Bousquet ; 48^e M. Soule et Roques ; 49^e M. Meilhaud ; 50^e M. Brousse.

51^e M. Soubey ; 52^e M. Robillat ; 53^e M. Perrier ; 54^e M. Dassinville ; 55^e M. Velet ; 56^e M. Vaisse ; 57^e M. Bismetta ; 58^e M. Denis ; 59^e M. Maquet ; 60^e M. Tourte.

61^e M. Berger ; 62^e M. Lemps ; 63^e M. Dumas ; 64^e M. Raynaud ; 65^e M. Berthomier ; 66^e M. Bouchard ; 67^e M. Matron ; 68^e M. Lcha-pele ; 69^e M. Dorat ; 70^e M. Jérôme.

71^e M. Courtois ; 72^e M. Bessus ; 73^e M. Jardillier ; 74^e M. Ducrozet ; 75^e M. Berard ; 76^e M. Délerin ; 77^e M. Léry ; 78^e M. Dautun ; 79^e M. Talvat ; 80^e M. Dornier J.-B.

81^e M. Baullier ; 82^e M. Frely ; 83^e M. Clément ; 84^e M. Thomand père ; 85^e M. Jacob ; 86^e M. Foucault ; 87^e M. Rezzouli ; 88^e M. Benzen ; 89^e M. Boudot ; 90^e M. Bonnet.

91^e M. Robou ; 92^e M. Mair ; 93^e M. Chassaign ; 94^e M. Almarina.

Signations que pendant les deux heures qu'a duré le concours, il a été capturé 5 kilos 800 de poisson.

VICHY

UN CONCOURS D'INCENDIE A L'HOTEL CARLSTON

Vichy, 10 juin (par téléphone ce notre correspondant particulier). — A minuit, un commencement d'incendie s'est avéré à l'Hotel Carlston. Les pompiers ont pu se rendre maîtres du feu et les dégâts sont insignifiants.

AU SPORTING CLUB

Compétition de golf (concours par coups, (médaillon Play) :

Résultats du 7 juin : M. Mayer, 78-12 — 66 ; M. Weil, 87-21 — 67 ; M. Kopp, 81-19 — 68 ; M. Pournall, 73-6 — 69 ; M. Germon, 78-9 — 69 ; M. Garcia, 81-82 — 69 ; M. Brokaw, 81-14 — 70 ; M. Frank, 86-13 — 73 ; M. Lavigne, 97-24 — 73 ; Major Symons, 80-6 — 74 ; M. Wills, 89-15 — 74 ; M. Brisson, 81-82 — 74 ; M. Brokaw, 89-24 — 75 ; Colonel Osborne, Smith, 90-15 — 75 ; M. Garcia, 87-14 — 75 ; M. Kurtz, 84-10 — 75 ; Colonel Fitz-Latriek, 89-12 — 77 ; M. Zambaux, 90-11 — 79 ; M. Connell, 90-12 — 79 ; Colonel Somme, 85-13 — 80 ; M. Le Grand Fardel, 89-10 — 80 ; M. St. Henri, 91-18 — 81.

Du 8 juin : M. Frank et Zambaux, Golfer Club de Paris, contre M. Pournall et M. Germon, 0-1. Sporting Club de Vichy, contre M. Stettin et M. Saloni, Golfer Club de Paris, contre M. Connell et M. Lavigne, Sporting Club de Vichy, 0-1. M. Quennouelle et M. More, Golfer Club de Paris, contre M. Ch. de Bernerville et M. Winyale, Sporting Club de Vichy, 0-1. M. Ochs et M. Lavigne, Golfer Club de Paris, contre M. Durand-Fardel et M. Mushmore, 0-1 — 1-4.

Match Play : M. Cravwell et Lt Pownall, 1-0 ; M. Frank et M. Kurtz, 0-1 ; M. Kurtz et M. Germon, 1-0 ; M. Zambaux et M. Garcia, 1-0 ; M. Ochs et M. Lavigne, 1-0 ; M. Stettin et M. Saloni, 1-0 ; M. Ochs et M. Lavigne, 1-0 ; M. Durand-Fardel, 1-0 ; M. Lavigne et M. Garcia, 0-1 ; M. Quennouelle et M. Ashmore, 0-1. Totals : 6-8.

Résultats du 9 juin : 1^{er} ex-æquo : M. Garcia, 80-11 — 69 et M. Brissson, 82-13 — 69. M. Kopp, 81-10 — 71 ; M. Germon, 80-7 — 73 ; M. Stettin, 95-20 — 75 ; M. Wallon, 91-15 — 76 ; M. Carlor, 83-8 — 77 ; M. Brokaw, 91-13 — 78 ; M. Stettin, 90-18 — 78. Sur 29 joueurs.

NEVERS

Le pont de la Grippe sera inauguré dans un an

Il sera en ciment armé mais aura-t-il une ou deux arches ? On ne sait

La construction du pont en ciment armé qui doit remplacer le vieux pont de fonte de la Grippe ne constitue évidemment pas un secret d'Etat, mais à non pouvoir douter, tel n'est point l'avis des ingénieurs et chefs de service qui travaillent aux destinées de la gare de Nevers et de ses voies.

Il y a quelque trente jours, nous avons pu obtenir quelques renseignements après de multiples démarches, absolument infructueuses, auprès des personnes particulièrement qualifiées en ce qui concerne les travaux de la gare. L'état présent de l'ouvrage n'était infiniment moins. Aussi avons-nous pu aviser la population neversaise que le nouveau pont serait en ciment armé et qu'il permettrait le passage d'une voie supplémentaire.

Nous avons voulu — les travaux semblant se poursuivre avec une activité intéressante — obtenir quelques renseignements de plus. Nous avons trouvé toutes choses — hermétiquement — Secrec d'Etat ! vous dis-je...

Mais Paris-Centre est un journal bien informé, aussi sommes-nous en mesure d'affirmer que le pont sera en ciment armé, et que l'ouvrage n'est point encore définitivement dressé.

Le pont franchira-t-il d'un seul enjambement hardi les quatre voies qui auront accès à la gare — quatre au lieu de trois — ou bien devra-t-il s'y prendre à deux fois, en d'autres termes, aura-t-il qu'une arche ou bien en possèdera-t-il deux et une pile ? On ne sait encore...

Mais, ce qui est certain, c'est que les travaux de maçonnerie actuellement en cours de réalisation, dans les cinq ou six mois, à l'heure actuelle, n'auront-ils qu'une importance de maçonnerie, succéderont des travaux consistant à élever le tablier en ciment armé, et ces derniers travaux demanderont également cinq à six mois.

D'où l'inauguration du pont nouveau ne peut-être envisagée avant un an.

Le pont provisoire, en bois, a donc tout le temps voulu pour fournir une existence d'une durée satisfaisante.

Nous disons donc qu'il y aura quatre voies. La voie nouvelle, sur un parcours de 30 à 35 mètres passera exactement sous la rue du Vieux, mais celle-ci conservera sa largeur normale, la voie nouvelle sera en effet plafonnée par un encoffrement ou « route aérienne ».

Et nous pouvons ajouter que le pont en ciment armé aura un des deux moindres avantages de celui de son prédécesseur, car sa longueur lui sera supérieure de 7 m. 30 exactement et sa largeur de près de deux mètres.

Les murs de soutènement seront en pierres de taille et en maçonnerie appareillées, le poste d'eau et le poste d'éclairage seront décollés.

Enfin, quant à l'esthétique du pont futur, nous sommes sommes laissés dire qu'elle ne « cassera rien » et serait tout au plus honorable.

F. O.

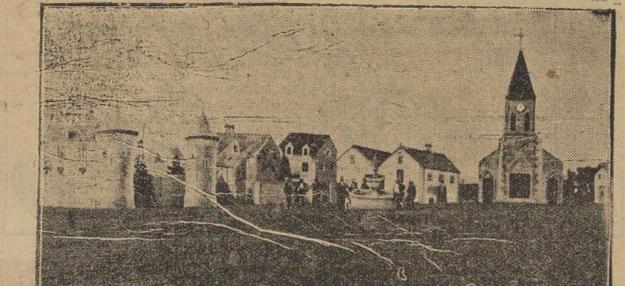
En s'expliquant à coups de revolver ils atteignent un passant d'une halle

Et, l'explication terminée, ils déguerpissent en vitesse

L'avant dernière nuit, vers minuit, le jeune Fernand Jarnet, 16 ans, sortait du bal de Saint-Anthoine, commune de Sermoise. Il regagnait son domicile, à Nevers, au n° 8 de la rue d'Anthon lorsqu'il fut assailli par deux individus dans son épaule gauche — tout simplement. Mais cette halle ne lui était pas destinée ; en effet, elle provenait d'un groupe d'individus que l'on peut qualifier de dangereux. Tandis que Fernand Jarnet rentrait au bal afin de se faire soigner, le groupe eut bon de s'éclipser au plus vite.

Hier matin, le blessé a été pansé à l'hôpital de Nevers et a regagné ensuite son domicile.

SAONE-&LOIRE



LE VILLAGE ARTIFICIEL, OBJET D'UN BOMBARDEMENT NOCTURNE. Photo Lacoste. Cl. Paris-Centre

AU MEETING D'AVIATION DE CHALON

On se rappelle qu'au cours du meeting d'aviation de Chalon un village destiné à être bombardé fut construit.

C'est ce village, que notre cliché représente. Ainsi que « Paris-Centre » a relaté, nos avions le détruisirent complètement dans la nuit de dimanche.

Baigneurs prenez garde à la Loi

UN PERE SE NOIE AVEC SON ENFANT EN VOULANT SAUVER CELUI-CI

Le Creusot, 10 juin 1924 (par téléphone de notre correspondant particulier). — Un noyé, noyé à marée basse, dans notre région, le début de la saison des baignades, qui, tout les ans, font malheureusement de nombreuses victimes. Cela semble encore la cause de l'accident tragique qui s'est produit à quelques kilomètres du Creusot, à l'étang Berthaud, situé sur le territoire de la commune de St-Eusèbe.

Un père, excellent nageur, a coulé, entraîné dans la mort par son fils qui, lui, était novice dans l'art de la nage.

Avant hier soir, vers 15 heures, la famille Develay, habitant Montchassin-le-Haut, s'était installée au bord de l'étang, quand le père, Gabriel Develay, âgé de 57 ans, se mit à l'eau avec son fils, Raymond, âgé de 11 ans, auquel il se proposait de donner une leçon de natation.

Soudain, son fils s'aventura dans un endroit dangereux et disparut. Son père plongea aussitôt et le ramena à la surface, mais, paralysé par l'étreinte désespérée de son enfant, le malheureux ne put arriver à le sauver et ne tarda pas à couler avec lui.

A 20 mètres de là, Mme Develay et sa fille, assistaient à ce drame rapide, dont elles étaient les seuls témoins. Le temps d'aller chercher du secours et les jeunes Daudanne, Lhorissou et Lagoutte plongèrent à l'endroit où s'était produit le double accident, mais ils ne purent ramener que deux cadavres. Cette double noyade a causé une pénible émotion dans la région, où la famille Develay était très connue.

Entraîné par la chute d'un poteau il est tué sur le coup

Trois autres ouvriers sont grièvement blessés

Autun le 11 juin de notre correspondant particulier). — Dimanche 14 h. Jean Moreau, 40 ans, domicilié à Saint-Paulin-le-Moisan, au service de la Société de distribution électrique du centre, travaillant à la réfection de la ligne au lieu dit « La Grange », commune d'Autun, quand il fut entraîné par la chute d'un poteau en ciment armé.

Relevé aussitôt, le malheureux expira immédiatement.

Trois autres ouvriers, qui travaillaient au même poteau, furent sérieusement blessés, mais leur vie ne paraît pas en danger.

BLANZY-LES-MINES

Tableau de recensement, classe 1924. — François Berger, Jean Bois, Lucien Gannet, Gabriel Bousset, François Brelaud ; Jean Louchet ; Jean Crozet ; Alphonse Duré, Pierre Garnier, Jules Genevois, Louis Lagoutte, Antoine Landré, Roger Laurière, Nicolas Miguet, Jean Muel, Jean Ode, Jean Tramy, Jean Verret, Louis Baudin, Armand Berger, Claudius Billet, Jean Bonnot, Jean Bossot, Louis Bouyet, Claude Brelaud, Claude Brelon, François Carpe, Edmond Chabot, Alfred Desjardins, Claude Dofis, Marthe Desjardins, Jean Dubois, Jacques Drouhin, François Drouhin, Henri Fourneau, Alfred Gillot, Claudius Girardot, Jacques Jandot, Jean Ladin, Joseph Monneret, Henry Pillet, Edmond Roux, Charles Rarennaud, Jean Simon, Julien Villédu.

POUR LES CHEMINOTS RETRAITES

Dans sa dernière séance, la réunion des directeurs des réseaux a décidé d'accorder la retraite aux cheminots retraités. Cette décision est conforme à la loi du 14 avril et conforme aussi au vœu exprimé à l'unanimité par le congrès des cheminots, du 23 février. Les cheminots retraités vont donc obtenir satisfaction dans les conditions mêmes qu'ils ont indiquées par leur vote.

Il est probable que les réseaux vont présenter à l'approbation du ministre des travaux publics un statut complet dans ce sens en exécution d'une lettre ministérielle, en date du 2 mai, adressée aux réseaux par M. Le Trocquer, à la suite de la note du 29 avril. Deux points restent cependant à préciser :

1^{er} La prérogative demandera un certain temps. Il est à peu près certain que le travail ne sera pas complètement terminé pour le 1^{er} octobre prochain.

2^e Un grand nombre de retraités ont signalé au siège de la fédération que les coefficients leur seraient plus avantageux.

Ces deux points seront facilement élucidés, si les réseaux veulent bien exécuter l'engagement qu'ils ont pris le 30 octobre 1923 et donner satisfaction à la lettre du 2 juin de M. Le Trocquer, qui leur demandait de modifier et compléter le projet de statut des retraités des grands réseaux, par l'insertion de dispositions modifiant les majorations et compléments de matière analogue, à ce que la loi susvisée a accordé aux retraités de l'Etat. Or la loi dit d'abord : coefficient et ensuite prérogative. Si la prérogative demande naturellement un travail de quelques mois, les coefficients par contre, peuvent être établis pour le 1^{er} juillet et c'est d'ailleurs ce que nous avons pu constater les fonctionnaires ont déjà bénéficié des coefficients.

CHALON-SUR-SAONE

LA SITUATION AGRICOLE DU CHALONNAIS

Nous venons de traverser une période qui a été très favorable pour la végétation. Les diés sont superbes, non seulement dans la région chalonnaise, mais dans tous les départements voisins du nôtre.

Dans les terres de rivières, qui ont été inondées au printemps, les blés sont moins beaux qu'ailleurs. Malgré tout, la récolte du blé s'annonce bien.

Les plantes ont été semées, en février, mars, dans les terres qui étaient très meubles ; elles ont très bien levé, mais ont été envahies par les ravenelles, que les hersages n'ont pu détruire entièrement.

Les plantes sarclées ont partout très bonne apparence, il est bien rare de voir, pour les betteraves sucrières et fourragères, une levée aussi parfaite que celle qui s'est produite cette année.

Les maïs sont beaux.

Les prairies artificielles sont généralement assez bonnes. La première coupe est effectuée. Les prairies naturelles ont une herbe plus courte que l'an dernier, mais elles ont produit néanmoins une belle récolte de foin.

Quant à la vigne, elle est très belle. La végétation est luxuriante et les raisins ont beaucoup grossi. Ils sont surtout très abondants dans les vignes françaises taillées en cordons horizontaux fixes, qui sont de plus en plus en faveur, même dans la Côte.

Elles ne souffrent pas de gelées, et les raisins, qui reprendront vraisemblablement après l'achèvement de la floraison de la vigne.

GERMIGNY

Yresse et tapage. — Quatre jeunes gens de Gerchizy, en goguette, les frères Barreau, les jeunes Thévenard, en promenade à Germigny, dimanche dernier ont, pour se distraire, saqué plusieurs parterres au cours de leur promenade. Sur une observation faite par un vieillard du hameau de Clamour, qui leur reprochait leur conduite, ils menaçaient précipitamment chez lui. La gendarmerie se livra à une enquête.

DECIZE

FETE DE LA PENTECOTE

Les fêtes de la Pentecôte ont attiré, comme les années précédentes, une foule nombreuse à la promenade des Haies.

CHATEAU-CHINON

Chute mortelle. — Un zébrant un cheval de la ferme, M. Henri Robert, 19 ans, pupille de l'Etat, par un collègue, domestique chez M. Colas, agriculteur, à Arville-sur-Loire, mit une chute très grave.

Admis d'urgence à l'hôpital de Nevers, le blessé succomba d'une fracture de crâne.

DORNES

BICYCLISTE CONTRE BICYCLISTE

Le 8 courant, au cours de la journée, M. Prugnaud, facteur à Dornes, fut renversé de bicyclette par un autre bicycliste qui, en marchant à une allure folle, vint se jeter sur lui, bien qu'il fut tout à fait à sa droite. Le choc fut violent et tous deux tombèrent. Néanmoins, il n'en résulta que quelques contusions, sans gravité, pour M. Prugnaud, mais sa bicyclette fut sérieusement endommagée.

Quant au jeune imprudent, n'ayant sans doute pas de mal, il s'empressa de déguerpir.

MEHUN-SUR-YEVRE

Couronnement d'une rosière. — La fête du couronnement de la rosière a eu lieu lundi par un temps splendide. A 2 heures, les autorités sont allées chercher Mlle Suzanne Moutier, 20 ans, au lieu dit « La Grange », commune de Mehun-sur-Yèvre, puis l'ont conduite au cortège sur la place du Château, où elle a pris place au milieu des autorités sur une tribune joliment décorée. La musique a joué la Marseillaise, puis M. le maire a prononcé l'éloge de la jeune rosière, une charmante jeune fille, née d'une famille de 6 enfants, et qui aide sa mère restée veuve à élever ses autres frères.

Après le discours de M. le maire, la rosière a été tirée au sort le nom d'un malheureux de la ville qui recevra une allocation de 100 francs.

LA GUERCHE

Comptoir vinicole. — Le comptoir vinicole de Touraine à Nevers-sur-Cher, fait passer son bateau « La Cerne » chargé d'excellents vins de sa région et qui seront vendus sur le port de La Guerche, du 13 au 18 juin, à des prix défiant toute concurrence.

Le public peut se procurer le Livret-Guide Officiel, le seul édité par les soins de la Compagnie dans les gares et bureaux de ville de son réseau, au prix de 2 fr 50 l'exemplaire.

BOURGES

Accident d'auto. — Lundi dans la soirée, M. Exlie Beunèche, âgé de 33 ans, conducteur de taxi, à Bourges, revenant de Sainte-Solange, dans une auto non pourvue de pneus, au croisement de la route des Aix et de la route de la Charité, deux pneus éclatèrent. L'auto fit une embardée et alla buter contre un arbre. Les voyageurs n'ont eu à peu près aucun mal, sauf M. Beunèche, qui a été assez grièvement contusionné. L'automobile a été démolie.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit, 8,4 au jour 22, hauteur barométrique 753,7 mm.

Prévisions. — Situation atmosphérique sans grand changement ; continuation du même temps ; nuages à éclaircies.

LES SPORTS

LES REGATES PRÉ-OLYMPIQUES DE MACON

Hier, à 14 heures, on se bécota sur le bassin nord de la Saône, les régates pré-olympiques régionales et courses intercalaires à Tavignon. MM. Paul Bert, secrétaire général de la préfecture, Bouilly, président des Regates, assistaient à la régata.

Voici les résultats :

Prix de comités des fêtes : 1^{er} Club nautique de Vichy ; 2^e Union nautique de Villefranche ; 3^e Sport nautique Bézant.

Prix de la ville de Maçon, à rameurs de pointe, débutants, 8 partants : 1^{er} Union nautique de Villefranche ; 2^e Régates Chalonaises ; 3^e Racing-Club d'Aix-les-Bains.

Régionale pré-olympique, chaudières : 1^{er} Club nautique d'Aix-les-Bains ; 2^e Cercle de l'Aviron de Lyon ; 3^e Union nautique de Lyon.

LOIRET

MONTARGIS

Menus faits. — Pour tentative d'achat avant l'heure d'ouverture du marché, M. Adrien Gattin, 60 ans, marchand de bestiaux à Ferrières-du-Gâtinais, a fait l'objet d'un procès-verbal.

— Une comédie toute à la polonoise, l'ouvrier russe Elle Koutcha, domiciliée rue de Valenciennes, à Paris, déambulant place de la République. Un agent survint et le mit à l'abri de nouvelles tentatives.

— Passant rue Dorée, l'ingénieur parisien René Duchercou, demeurant 24, boulevard Raspail, glissa sur le trottoir et en tombant fit voir à l'œil nu les os de la partie centrale de l'épée épave. L'ingénieur n'a eu que son veston déchiré.

— En travaillant à une dégauchisseuse de l'entreprise Guesde, M. Sixte Noguis, 43 ans, menuisier, demeurant à Viry, commune d'Arly, s'est coupé le majeur et l'annulaire de la main gauche. Le docteur Mazingarbe lui donne ses soins.

GANNAT

Une désespérée. — Mme veuve Enval, locataire chez Mme Berger, rue des Jonchères, 44, nouvelle pendue dans son grenier. Depuis plusieurs jours, les voisins inquiétés de ne pas la voir, avisèrent la police, qui prévint la famille. Ce fut un des fils de la malheureuse qui la trouva hier matin. On attribue ce suicide à la neurasthénie.

ZEURE

Exploits de cambrioleurs. — Dimanche matin, M. Antoine Aujames, propriétaire, rue Lieutenant-Chaure, s'étant rendu à la propriété qu'il possède à la Folleterie, dont la maison d'habitation est inhabitable depuis six mois, constata que les résidences du bâtiment étaient entr'ouvertes et qu'une vitre d'une fenêtre était brisée.

A l'intérieur du logement, tous les meubles avaient été fouillés et le contenu d'une armoire — meuble fracturé — avait été éparpillé sur le sol.

Après inventaire, M. Aujames s'aperçut de la disparition d'une montre en argent, pour homme, d'une valeur de 50 francs, et les autres maléfices ayant dérangé la lingère enfermée dans l'armoire.

La gendarmerie, saisie d'une plainte, enquêta.

— L'enquête ouverte au sujet du vol d'une somme de 600 francs en billets de banque et de deux montres, commis la semaine dernière au préjudice de M. François Alexandre, gendre de parieur aux Vesvres, se poursuit activement.

La gendarmerie recherche un individu qui a été aperçu aux abords de l'habitation de M. Alexandre, et dont un signalement précis lui a été fourni.

Signations, en terminant, que plusieurs bons du trésor, placés à proximité des billets volés, ont été désignés par le cambrioleur.

CHALETTE

Disparition. — Mlle Simone Joubert, a quitté le domicile de sa mère, rue Edouard-Vaillant, le 5 juin dernier.

On croit que la jeune fille s'est placée à Fontainebleau ; elle devait écrire à une amie, mais cette dernière n'a encore rien reçu. Une enquête est ouverte.

— Originale de Chamout (Nièvre) Mme Petit, née Yvonne Desbours, 18 ans, 13 rue Morelle, a été frappée par son mari. La gendarmerie enquêta.

CHEVILLON

Vol. — 14 canotiers ont été dérobés à Mme Georgina Pélissas, 32 ans, cultivateuse à Pont-Tournant. Le préjudice causé s'élève à 80 francs, le vol est connu.

LOIRET

MONTARGIS

Menus faits. — Pour tentative d'achat avant l'heure d'ouverture du marché, M. Adrien Gattin, 60 ans, marchand de bestiaux à Ferrières-du-Gâtinais, a fait l'objet d'un procès-verbal.

— Une comédie toute à la polonoise, l'ouvrier russe Elle Koutcha, domiciliée rue de Valenciennes, à Paris, déambulant place de la République. Un agent survint et le mit à l'abri de nouvelles tentatives.

— Passant rue Dorée, l'ingénieur parisien René Duchercou, demeurant 24, boulevard Raspail, glissa sur le trottoir et en tombant fit voir à l'œil nu les os de la partie centrale de l'épée épave. L'ingénieur n'a eu que son veston déchiré.

— En travaillant à une dégauchisseuse de l'entreprise Guesde, M. Sixte Noguis, 43 ans, menuisier, demeurant à Viry, commune d'Arly, s'est coupé le majeur et l'annulaire de la main gauche. Le docteur Mazingarbe lui donne ses soins.

GANNAT

Une désespérée. — Mme veuve Enval, locataire chez Mme Berger, rue des Jonchères, 44, nouvelle pendue dans son grenier. Depuis plusieurs jours, les voisins inquiétés de ne pas la voir, avisèrent la police, qui prévint la famille. Ce fut un des fils de la malheureuse qui la trouva hier matin. On attribue ce suicide à la neurasthénie.

ZEURE

Exploits de cambrioleurs. — Dimanche matin, M. Antoine Aujames, propriétaire, rue Lieutenant-Chaure, s'étant rendu à la propriété qu'il possède à la Folleterie, dont la maison d'habitation est inhabitable depuis six mois, constata que les résidences du bâtiment étaient entr'ouvertes et qu'une vitre d'une fenêtre était brisée.

A l'intérieur du logement, tous les meubles avaient été fouillés et le contenu d'une armoire — meuble fracturé — avait été éparpillé sur le sol.

Après inventaire, M. Aujames s'aperçut de la disparition d'une montre en argent, pour homme, d'une valeur de 50 francs, et les autres maléfices ayant dérangé la lingère enfermée dans l'armoire.

La gendarmerie, saisie d'une plainte, enquêta.

— L'enquête ouverte au sujet du vol d'une somme de 600 francs en billets de banque et de deux montres, commis la semaine dernière au préjudice de M. François Alexandre, gendre de parieur aux Vesvres, se poursuit activement.

La gendarmerie recherche un individu qui a été aperçu aux abords de l'habitation de M. Alexandre, et dont un signalement précis lui a été fourni.

Signations, en terminant, que plusieurs bons du trésor, placés à proximité des billets volés, ont été désignés par le cambrioleur.

CHALETTE

Disparition. — Mlle Simone Joubert, a quitté le domicile de sa mère, rue Edouard-Vaillant, le 5 juin dernier.

On croit que la jeune fille s'est placée à Fontainebleau ; elle devait écrire à une amie, mais cette dernière n'a encore rien reçu. Une enquête est ouverte.

— Originale de Chamout (Nièvre) Mme Petit, née Yvonne Desbours, 18 ans, 13 rue Morelle, a été frappée par son mari. La gendarmerie enquêta.

CHEVILLON

Vol. — 14 canotiers ont été dérobés à Mme Georgina Pélissas, 32 ans, cultivateuse à Pont-Tournant. Le préjudice causé s'élève à 80 francs, le vol est connu.

LOIRET

MONTARGIS

Menus faits. — Pour tentative d'achat avant l'heure d'ouverture du marché, M. Adrien Gattin, 60 ans, marchand de bestiaux à Ferrières-du-Gâtinais, a fait l'objet d'un procès-verbal.

— Une comédie toute à la polonoise, l'ouvrier russe Elle Koutcha, domiciliée rue de Valenciennes, à Paris, déambulant place de la République. Un agent survint et le mit à l'abri de nouvelles tentatives.

— Passant rue Dorée, l'ingénieur parisien René Duchercou, demeurant 24, boulevard Raspail, glissa sur le trottoir et en tombant fit voir à l'œil nu les os de la partie centrale de l'épée épave. L'ingénieur n'a eu que son veston déchiré.

— En travaillant à une dégauchisseuse de l'entreprise Guesde, M. Sixte Noguis, 43 ans, menuisier, demeurant à Viry, commune d'Arly, s'est coupé le majeur et l'annulaire de la main gauche. Le docteur Mazingarbe lui donne ses soins.

GANNAT

Une désespérée. — Mme veuve Enval, locataire chez Mme Berger, rue des Jonchères, 44, nouvelle pendue dans son grenier. Depuis plusieurs jours, les voisins inquiétés de ne pas la voir, avisèrent la police, qui prévint la famille. Ce fut un des fils de la malheureuse qui la trouva hier matin. On attribue ce suicide à la neurasthénie.

ZEURE

Exploits de cambrioleurs. — Dimanche matin, M. Antoine Aujames, propriétaire, rue Lieutenant-Chaure, s'étant rendu à la propriété qu'il possède à la Folleterie, dont la maison d'habitation est inhabitable depuis six mois, constata que les résidences du bâtiment étaient entr'ouvertes et qu'une vitre d'une fenêtre était brisée.

A l'intérieur du logement, tous les meubles avaient été fouillés et le contenu d'une armoire — meuble fracturé — avait été éparpillé sur le sol.

Après inventaire, M. Aujames s'aperçut de la disparition d'une montre en argent, pour homme, d'une valeur de 50 francs, et les autres maléfices ayant



Le page de la Famille

Les grands chapeaux d'été nous reviennent

L'élégante simplicité

Blanches parures, parures d'un jour

Par les tièdes printemps, chères lectrices, par les étés froids et chauds, toutes nos toilettes se font légères : toutes et collées à moi-même qui ne se portent qu'une fois. Est-il en effet nécessaire par la belle saison de laisser l'air muer de Cour aux fraîches robes de mariées ? Non, sans doute, et nous le pouvons supprimer sans nuire en rien au charme de telles toilettes. En ce cas nous pourrions conserver à celles-ci par un effet de coupe une traîne gracieuse qui compléterait fort bien leur allure.

Pour elles on apprécie beaucoup le crêpe satin et l'on se plaît souvent à l'employer à l'endroit et à l'envers, de façon à atténuer son éclat par un habile mélange de parties mates.

Avec cette étoffe si largement utilisée, se marient également fort bien la mousseline et le tulle dont la vaporosité beauté nous tente toujours. Nous en ferons d'exquises robes auxquelles nous aurons soin de conserver une longueur convenable. Car si l'est vrai que le moulinet est une tendance générale très nette au raccourcissement, la robe de mariée ne doit suivre ce mouvement que d'une façon fort discrète, surtout lorsqu'elle doit habiller une jeune fille de taille plutôt petite.

Précisément, la robe que nous donnons ici sera portée à toutes les silhouettes. Faite de crêpe satin, elle voit un plissé de tulle le garnir en manière de corsage, et sur un seul côté de la jupe. Cette-ci sentiment d'élégance se trouve renforcé par une large cocarde de boutons d'oranger et ornée d'une petite ligne fleurie suivant la bordure.

Le voile de tulle vient également se plisser sur la tête tout en y découvrant une partie de la coiffure, ce qui est bien la toute dernière façon de le porter. Et cette ligne nouvelle est soulignée encore par une double guirlande d'oranger — blanche fleur — l'on ne porte point sans être émue doucement.

Comment on utilise l'art chinois mis à la portée des tout-petits

Il est évident que les pièces spécialement destinées aux enfants demandent un décor approprié à leur âge et une installation pratique et nette, ceci pour plusieurs raisons. D'abord pour réduire au minimum les risques d'accidents, et ensuite afin que dans leurs évolutions, ils ne rencontrent que des meubles en des objets peu susceptibles d'être abîmés. Afin de s'éloigner un peu de la banalité et des chemins déjà cent fois battus, pourquoi n'inspirerait-on pas à l'art chinois quelques éléments capables de donner dans cet ordre d'idées d'excellents résultats ?

Vous voyez ici aimables mamans, une adaptation de ce genre dans cette salle de jeux fort bien installée, où un grand divan



Mappie au mur, tandis qu'au-dessus d'une table, ornée d'anneaux, une série de casiers comme bibliothèque, boîte à jouets, etc. Les livres de classe y voisinent avec les contes de Perrault, la marionnette et y confondent une poupée à portique de laine et un ours en peluche.

N'allez-vous pas aussi le rideau unique, qui voile la fenêtre, fait d'un large fillet brodé, aux dessins simples et amusants et terminé dans le bas par une bande de bois découpé, peint d'une seule teinte, et agrémenté d'une chute de cordelière se terminant par un gros gland.

Quelques estampes accrochées au mur point d'une nuance claire et un tapis aux couleurs variées, seront tout indiqués pour compléter l'aménagement de cette pièce. Vous y placerez encore un bon fauteuil et une petite table basse. Cependant, n'oubliez pas de poser à terre un gros coussin moelleux, que l'enfant préférera souvent au fauteuil.

Les couleurs jouent un grand rôle dans ce genre d'aménagement. Il est évident que plusieurs combinaisons s'offrent à vous, mais cependant, quelques indications dont le résultat est excellent. Je vous proposerais donc pour la peinture murale, un ocre rouge très clair et pour la frise deux doubles rangées de boîtes, entre lesquelles évolueront des animaux blancs ou noirs. Les pinthes comme le bandeau de bois de la porte-fenêtre seront noirs ou violet bleu comme le bois des meubles.

Afin de rappeler le ton de la muraille, si vous désirez pour cette pièce un tapis blanc, vous tacherez de l'assortir à cette couleur.

Depuis qu'ensemble nous parlâmes coiffures jolies, chères lectrices, les jours ont fui de telle sorte que voici déjà d'autres jours où le soleil épanche à flots sur nous son ardente lumière. Mais nos visages délicats, et plus délicats encore, nos yeux, ne craignent rien de ces fauves lueurs sous l'ombre douce des grandes capelines, en qui nous trouvons l'idéal accompagnement de nos plus fraîches et légères robes d'été : crêpes, mousselines, organdis. Ce n'est pas, à vrai dire, que la cloche aux mouvements si jolis et le petit chapeau

capeline de crin tête de nègre, au fond cerclé de trois rubans beige clair, vous séduira par la jolie disposition de sa passe très ample.

Pour ce petit chapeau placé dans le médaillon du haut, nous le concevrons en paille mordorée et nous le garnirons d'un grand nœud plat de ruban beige clair. Et voici enfin un commode chapeau de crêpe blanc ou moins obtusément l'une de ces notes de couleur sur blanc presque aussi en vogue que les mêmes sur noir, par l'adjonction d'une cocarde rouge.

se font entièrement de rubans gros grain en coloris rose, bleu, rouille, ou marron.

En dehors de la cloche proprement dite le petit chapeau affecte bien des formes diverses. Marquis ou Breton il aura même succès. Nous le voyons relevé de côté. Nous le voyons aussi prenant toute autre allure avec de petits cils plongeants devant.

Quant à la capeline, elle s'inspire parfois des formes second Empire, et nous la trouvons alors gracieuse recourbée devant. Quel que soit son aspect, elle s'accorde



Tout ceci, madame, nous donne déjà quelques idées de ce que nos modestes destinées aux jours d'été. Complétons bien vite ces aperçus !

En petites formes, dont je vous ai dit toute l'utilité, la plus en faveur est la cloche menue, à calotte généralement carrée et dont le bord pourra être en bourrelet, recourbé devant, ou recourbé sur le côté. Beaucoup d'écossais se trouvent en ce genre, et le picot s'y emploie largement, bien qu'il soit d'un prix, mettons élevé, pour ne pas dire plus. Mais on y trouve aussi à côté du Bangkok à l'ornementation toujours simple, du crin et de la paille d'Italie, fine, et qui se fait dans le ton « blé mûr ».

Dit-je en passant la faveur accordée à cette nuance blé mûr, comme aussi au marron et au noir ? Et parlerai-je de ces agréables chapeaux de fantaisie très souples, destinés aux sports ou aux voyages, et qui

mode ou des plus coquettes garnitures : rubans, fleurs, plumes, ou d'une ornementation très sobre.

C'est ainsi que des créations, d'ailleurs ravissantes, en organdi ne comportent pour toute décoration qu'un mouvement de drapé, de grandes fleurs aussi, formées par le tissu lui-même. Veut-on cependant, en capeline, quelque chose d'original et de voyant à la fois ? Alors on pourra, sur une forme de crin, mélanger du blanc et du noir ou disposer un ruban double face, satin noir d'un côté ; de l'autre ombré dans des tons pastel, rose, mauve et vert émeraude. Ou bien, sur de la paille japon, on drapera, le laissant un peu flou, un large ruban bavard, rayé de filets multicolores sur fond marron.

Ainsi, chère lectrice, aurons-nous en cette saison de plein air et de très chaud rayonnement éclecte, tout ce qu'il nous faut pour être belles, sans ce danger de voir l'astre lointain donner à cette beauté toujours un peu trépidante, une patine d'or trop bruni.

Et puis, sur ces trois

pièces discrètes dans leur charme, sur ces tailleurs d'une si aimable fantaisie, on d'une si classique impeccable, sur la petite robe d'été, l'éternelle petite cloche vient offrir « jeune », ce qui est l'idéal du jour. Cloche plus ou moins modifiée, telle qu'on a coutume de la connaître, ou se risquant à des effets nouveaux.

J'ai parlé « tailleur ». Je ne le saurais faire sans noter en ce genre une originale création — je veux dire l'emploi d'un ruban de tulle tressé formant un véritable tressis à petits diamètres. Il sert pour sautoirs, polaires, nettes, manteaux, ou bien en gilette et alors de deux coloris formant presque effet d'écossais.

J'ai choisi pour vous, chère lectrice, un bien joli modèle que voici, en filigrane noir, orné de petits rubans de tulle blanc massés sur motifs ou barrettes de crêpe blanc. Un corsage de crêpe blanc complète cette création charmante.

L'élégance, Madame, est une... ma foi ! j'ai

lais dire vertu, et je n'ose, je ne puis dire non plus défaut — ce serait injuste. Et bien, mettons une qualité fort aimable et nécessaire, en somme, à la femme, cet être fragile qui doit chasser — fût-ce sous une robe — « garçons ».

Mais jadis l'élégance ne se concevait point sans l'emploi de tissus précieux, et sans la recherche d'une façon compliquée. Une robe élégante était toujours encombrante, un peu souvent difficile à porter. Elle évitait visites cérémonieuses, et avec elle s'harmonisaient chapeaux, algèrettes, parures épanachées.

Aujourd'hui, la plus raffinée, la plus « chic » de nos sombres porte, à toutes les heures du jour, le petit ensemble simple, net, ou encore le trois pièces commode qui, tout en la rendant parfaitement séduisante, ne l'empêche ni de marcher, ni de se mouvoir à sa guise. Ainsi vêtue, et dotée de plus harmonieuses de ligne qu'elle ne fut jamais, elle peut, au cours d'un même après-midi, mêler des courses utiles à une réunion d'intime et cordiale amitié.

Et puis, sur ces trois pièces discrètes dans leur charme, sur ces tailleurs d'une si aimable fantaisie, on d'une si classique impeccable, sur la petite robe d'été, l'éternelle petite cloche vient offrir « jeune », ce qui est l'idéal du jour. Cloche plus ou moins modifiée, telle qu'on a coutume de la connaître, ou se risquant à des effets nouveaux.

J'ai parlé « tailleur ». Je ne le saurais faire sans noter en ce genre une originale création — je veux dire l'emploi d'un ruban de tulle tressé formant un véritable tressis à petits diamètres. Il sert pour sautoirs, polaires, nettes, manteaux, ou bien en gilette et alors de deux coloris formant presque effet d'écossais.

J'ai choisi pour vous, chère lectrice, un bien joli modèle que voici, en filigrane noir, orné de petits rubans de tulle blanc massés sur motifs ou barrettes de crêpe blanc. Un corsage de crêpe blanc complète cette création charmante.

Pour vous, Monsieur

Un costume de tennis

Avec la belle saison, et... peut-être aussi parce que tout est une question de mode, les sports vont trouver beaucoup de nouveaux adeptes. Mais je suis sûr, Monsieur, que vous êtes déjà un sportif convaincu et que vous en êtes fier car rien n'est meilleur pour vous que ces exercices de plein air auxquels vous vous livrez pendant vos heures de loisir.

Allez-vous le tennis ? Oui sans doute, car c'est un jeu gracieux qui demande de la précision, de la souplesse et de l'agilité. Il vous sera donc utile de commander, si vous ne le possédez déjà, un costume semblable à celui que l'on adopte généralement pour ce genre de sport.

Vous le choisirez en serge bleue marine pour le veston, en flanelle blanche pour le pantalon, car il ne vous gênera pas de gilet. Le veston sera fermé par un bouton ; un mouvement assez cintré en marquera la taille placée à la hauteur des hanches, c'est-à-dire plutôt bas. Les revers de ce vêtement se feront effilés et les poches ne comporteront pas de plis.

Veillez aussi à ce que la coupe du pantalon soit impeccable car elle est un peu spéciale et munie de pinces dans le haut. Au-dessus de ces pinces, un mouvement plat tient lieu de ceinture, ce qui ne vous empêchera pas d'ailleurs, de porter avec ce pantalon une ceinture beaucoup plus étroite, en peau souple, fermée par une bande d'argent sur laquelle seront gravées ou découpées vos initiales.

Le pantalon de tennis est très étroit à sa base, il se fait aussi relativement court ; au niveau des chevilles à peu près. Ses coutures sont soignées sur les côtés, mais des particularités.

Avec cet ensemble, bien entendu, chaussures de tôle blanche avec semelles de caoutchouc et vous serez ainsi équipé d'une façon pratique tout en restant dans la note soignée dont un homme élégant ne doit jamais se départir.

Jeux d'esprit

METAGRAMME

J'ai trois pieds mon cœur change et... suis :
Tijhu d'Israel.
Libéralité à lire gratuit,
Ville sur la Meuse.

MOTS-CARRÉS

Philosophe allemand,
Chance de risque,
Montagne en Palestine,
Grosse mouche s'attaquant aux mammites.

SOLUTION DES JEUX D'ESPRIT PARUS DANS NOTRE PAGE PRECEDENTE

METAGRAMME
Réponse : Bot - Dot - Got - Lot - Mot
Pot - Rat - Sor - Tot

MOT EN LOSANGE

Réponse :
M O U R I
M O U R I
M O U R I
M O U R I

Travaux féminins

Combinaison aux aiguilles pour bébé de six à huit mois

Les vêtements de laine sont extrêmement pratiques pour les tout-petits, aussi toutes les mamans perfectionnées avec une joie de charmes petits costumes que peuvent indiquer les petites filles et les petits garçons dans leur plus jeune âge.

Je vous présente aujourd'hui, chères lectrices, une combinaison travaillée avec des aiguilles de douze millimètres de circonférence et qui demande deux cents grammes de laine sept fils. Elle s'exécute d'une seule pièce et se commence par une des extrémités pour laquelle on monte dix-huit mailles que l'on travaille en mailles à l'endroit pendant treize rangs. Après quoi l'on remonte dix-huit mailles à gauche et dix-huit mailles à droite. Puis, avec les cinquante-quatre mailles ainsi obtenues on monte soixante rangs toujours en mailles à l'endroit et ensuite vingt autres rangs en côtes fines : une maille à l'endroit, une maille à l'envers, ainsi de suite.

A ce moment, il faut encore ajouter vingt-cinq mailles de chaque côté pour chaque manche, puis reprendre le premier point tout en mailles à l'endroit pendant treize rangs et diviser les mailles par moitié soit deux cent quatre-vingt-huit par aiguille pour faire la petite fente du milieu.

A — On travaille ces quarante-huit mailles pendant vingt rangs et ensuite on rabat huit mailles vers le milieu pour l'encolure ; puis on continue l'ouvrage sur vingt autres rangs B. A ce moment on reprend la seconde moitié de mailles laissées et on exécute une seconde fois la description de A à B.

L'encolure est ainsi terminée ; on la ferme en remontant seize mailles au milieu de l'ouvrage pour le dos, ce qui fait que l'on obtient à nouveau quatre-vingt-seize mailles. On les travaille pendant vingt-cinq rangs et l'on rabat vingt et une mailles de chaque côté de l'ouvrage puis on a ainsi la largeur voulue pour les manches. On continue par vingt rangs de côtes fines qui forment à la taille ce mouvement plus étroit que vous voyez sur le dessin.

Après avoir monté de nouveau soixante rangs de mailles à l'endroit on rabat dix-huit mailles de chaque côté et l'on tricote les dix-huit mailles du milieu pendant treize rangs comme sur l'autre côté. Avant de continuer

Pour bien élever votre enfant

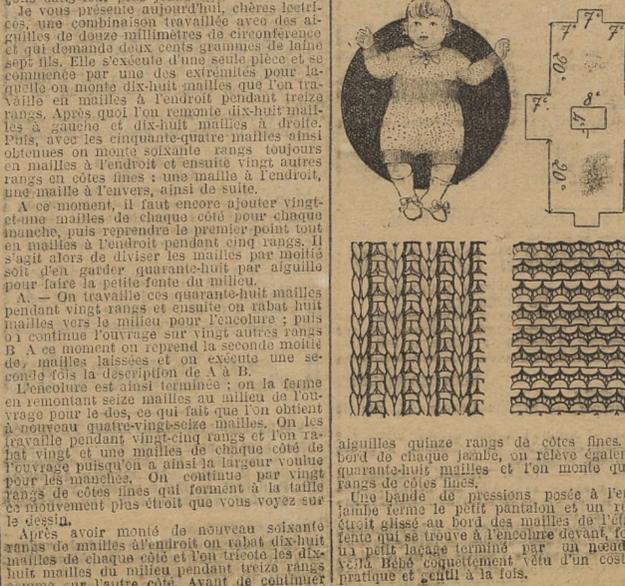
L'intelligence de Bébé s'éveille

Il n'est jamais trop tôt pour éveiller l'intelligence d'un petit enfant et l'aider à se développer, il y a pourtant la manière de procéder. L'éducation est le dressage de la volonté, aussitôt que ces deux facultés mûrissent, apparaissent leurs premiers symptômes de dressage se fait tout d'abord par les premières impressions reçues dans le milieu où il vit, puis par les premiers enseignements qui l'aideront à se servir de ses sens ; vous devez apprendre à l'enfant à toucher, à voir, à entendre ; puis vous éveillerez son attention par quelques simples explications sur les objets, les bêtes, les personnes qui l'entourent ; vous lui raconterez des histoires amusantes, courtes, instructives ; vous lui apprendrez à bien parler en employant toujours vous-même les termes exacts, en répétant toutes expressions enfantines ou naïves qui n'ont aucun sens par elles-mêmes ; vous répondrez aux pourquoi du bébé, en toute vérité, sans la brusquerie qui arrêterait la confiance et l'initiative.

Ne trompez jamais votre petit enfant. — Pour obtenir la docilité chez l'enfant, tous les moyens sont bons, sauf le mensonge. Ce mensonge des parents peut faire au tout-petit une impression néfaste et lui régler ce défaut ; car les mensonges proprement dits sont rares dans les premières années et sont le plus souvent l'effet d'un éducation maladroite.

Il ne faut jamais tromper l'enfant, cette recommandation est telle que, si l'on ne l'observe pas, on devient pratiquement un professeur de mensonges. Et, en effet, les promesses non suivies d'effet, les menaces sans exécution, les paroles inconsidérées, pour peu qu'elle se renouvelent, apprennent à l'enfant des leçons plus graves que les paroles différent sensiblement des aïeux.

Encouragez de plus, la sincérité de l'enfant par votre propre discrétion qui attirera sa confiance ; ne vous moquez jamais de ses naïves confidences. Accueillez avec indulgence ses aveux. « Il faut, dit miss Edgworth, prouvé son point d'un verre cassé plutôt que de mettre à l'épreuve la sincérité de l'enfant. » Donc, selon les circonstances, ne punissez pas toujours la faute qui aura été loyalement avouée.



BOURSE DE PARIS

Table of stock market data for Paris, including various indices and share prices.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and analysis, including reports on the stock market and economic conditions.

LE MINISTRE EN AUTOMOBILE

News article about the Minister's activities in an automobile, including a report on a journey to the Pyrenees.

Foires et Marchés de la Région

Reports on regional fairs and markets, detailing prices for various goods and livestock.

HALLES CENTRALES DE PARIS

Market news from the Paris Central Halls, covering prices for foodstuffs and other commodities.

PETITES ANNONCES

Small advertisements and notices, including real estate listings and personal announcements.

APRES BOURSE

Table of market data after the closing of the Paris stock exchange.

LIRE DANS LE NUMERO 7

Textual content related to the 'LIRE' section, possibly a book review or literary notice.

FEUILLETON DE "PARIS-CENTRE"

Serialized fiction or a long story published in installments, starting with 'L'auto coûte...'.

Remerciements

Public notices of thanks and appreciation for various services and assistance.

AVIS MORTUAIRES

Obituary notices and funeral announcements for several individuals.

AVIS MORTUAIRES

Additional obituary notices and funeral announcements.

AVIS MORTUAIRES

Further obituary notices and funeral announcements.

AVIS MORTUAIRES

More obituary notices and funeral announcements.

AVIS MORTUAIRES

Final obituary notices and funeral announcements.

Small text at the bottom left of the page.

Small text at the bottom center of the page.

Small text at the bottom center of the page.

Small text at the bottom center of the page.

Small text at the bottom center of the page.

Small text at the bottom center of the page.

Officiers Ministériels

Etude de M. GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers, rue Gambetta, n° 5. Successeur de M. DAUPHIN.

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M. Gallicher-Lavanne, notaire à Nevers, le 16 mai 1924, enregistré à Nevers, (A. C.), le 21 mai 1924, folio 117, n° 768, à la requête de :

Premièrement. — M. Sosthène-Ambroise CHAVY, demeurant à Nevers, rue du Gardien, n° 23, veuf de Madame Françoise-Marie-Louise CORTAT, ayant agi en son nom personnel et au nom et comme tuteur naturel et légal de :

1° Georges-Auguste CHAVY, 3° Pierre-Jacques CHAVY, 3° Robert-Jules CHAVY, ses trois enfants mineurs.

Deuxièmement. — M. Lucien-Joseph-André CHAVY, demeurant à Nevers, rue des Poirées, n° 18.

Troisièmement. — M. Georges-Jean FREBAULT, et Mme Yvonne-Pauline CHAVY, son épouse, demeurant ensemble à Nevers, rue Amiral Courbet, n° 7.

M. Sosthène-Ambroise CHAVY, sus-nommé, s'est rendu adjudicataire du fonds de commerce d'épicerie-mercerie et débits, exploité à Nevers, rue Francis-Garnier, n° 22, dépendant de la communauté d'entre lui et sa défunte épouse, et comprenant :

La clientèle, l'achalandage, la licence d'exploitation, le droit au bail.

Le matériel servant à l'exploitation du dit fonds.

Les marchandises garnissant ce fonds.

La prise de possession aura lieu le 2 juin 1924.

Les oppositions à faire, s'il y a lieu, sur le prix de l'adjudication, devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la présente insertion renouvelant celle parue au journal "Paris-Centre" le 29 mai 1924 ; elles seront reçues à Nevers, en l'étude de M. Gallicher-Lavanne, notaire, au domicile est dû.

Pour seconde insertion, S. A. CHAVY, 13908

Etude de M. BONNET, commissaire-priseur à Nevers.

VENTE AUX ENCHERES A Nevers, rue de la Gare, 7 (Dans l'immeuble de Madame Pinet des Boets).

Le jeudi 12 juin 1924, à 13 heures, et le lendemain, s'il y a lieu, à 15 heures.

MOBILIER ancien (divers styles) et moderne, comprenant notamment : salle à manger (buffet, table, chaises, desserteur), 2 salons complets, lustre.

2.078. — EPICERIE-MERCERIE-FAIENCE-JOURNAUX, tenue 20 ans, sans concurrent, comm. de culture, bati à vol., loy. 450 fr. Aff. 36.000 fr. faites à 18 % sans réparations. Bout., ch. cour, dépend. Prix à déb. 6.500 fr. Facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.074. — BOULANGERIE-PÂTISSERIE, gr. ville, boul. 14 ans, loy. 2.000 fr. Aff. 6 quint. par jour, 300 croissants, 60 pains, 200 pains-sablés par semaine. On place net 25.000 fr. par an. Bout., s. à m., cuis., 4 ch., cour, fournil moderne, gr. grenier, 2 ch. comm. dépend. ch. valet, voiture. Prix à déb. On traite avec 40.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.057. — VINS-HOTEL, entrée ville, sur route nationale, pres imp. Arrière, Bail 14 ans, loy. 2.000 fr. Aff. 84.000 fr. (150 bouteilles par an). Bout., s. à m., cuis., débarras, 7 n°, 2 ch., cab. Prix à déb. On traite avec 35.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.064. — COMMERCE DE CHAUSSURES, tenu 37 ans, place marché, ville S. M. Bail à vol., loy. 1.500 fr. Aff. 60.000 fr. en vente, plus réparations (35 %). Bout., atelier, s. à m., cuis., gaz et eau, prix à déb. 30.000 fr. Facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

reaux, grand et petits buffets, commodes, secrétaire, consi- le, table à ouvrage, chaises, fauteuils, chauffeuses, prie-Dieu, table à thé, lustre, suspensions, écriboires, coffre chinois, toilettes, belles garnitures de cheminées, banquettes, glaces, algébres, appliques, flambeaux, candélabres, coffres, tableaux, faïences, porcelaines, bronzes, cristaux, quelques menus objets de bric-à-brac et argenterie. Nombreux bibelots divers ; fourneau cuisinier, harnais, brocard à 6 places, appareils de chauffage, batterie de cuisine cuivre, etc., etc.

Au comptant, frais en sus. Exposition, le jour de la vente, de 9 h. à 10 h. 30. 13.675

Etude de M. GRISARD, huissier à Luzay

A vendre pour cause de cessation de commerce

BON MATERIEL DE CAFE, 6 tables marbre blanc, pieds porcelains; banquettes à ressorts, chaises cannées, glaces, pharmacie et argenterie.

S'adresser à M. BUTEAU à Remilly ou à M. GRISARD, huissier à Luzay (Nièvre) 13211

Cabinets d'Affaires

HOTEL, SALLE DE BAL, ville industrielle Nièvre, salle de café avec billard, installation spéciale pour Notes et banquettes, 5 pièces, terrasses, cuisine, à élever ou vendre, cause maladie, avec 12.000 francs.

Bureau du journal. 13234

Locations

LA FERME DE VARENNES, à 1 km. de Saint-Amand-en-Puisaye, d'une contenance de 56 hectares, dont 14 hectares en pré, à louer pour le 15 mai 1925.

S'adresser à M. RIGOLET, à Châtillon-sur-Loire (Loire). 12.767

PROPRIETE de rapport et d'agrément, sur les bords de la Loire, à km. de Nevers. Beau site, locaux spacieux. S'adresser à M. FORESTIER, 8, rue Gambella, Nevers. 13.150

VENTE AUX ENCHERES A Nevers, rue de la Gare, 7 (Dans l'immeuble de Madame Pinet des Boets).

Le jeudi 12 juin 1924, à 13 heures, et le lendemain, s'il y a lieu, à 15 heures.

MOBILIER ancien (divers styles) et moderne, comprenant notamment : salle à manger (buffet, table, chaises, desserteur), 2 salons complets, lustre.

2.078. — EPICERIE-MERCERIE-FAIENCE-JOURNAUX, tenue 20 ans, sans concurrent, comm. de culture, bati à vol., loy. 450 fr. Aff. 36.000 fr. faites à 18 % sans réparations. Bout., ch. cour, dépend. Prix à déb. 6.500 fr. Facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.074. — BOULANGERIE-PÂTISSERIE, gr. ville, boul. 14 ans, loy. 2.000 fr. Aff. 6 quint. par jour, 300 croissants, 60 pains, 200 pains-sablés par semaine. On place net 25.000 fr. par an. Bout., s. à m., cuis., 4 ch., cour, fournil moderne, gr. grenier, 2 ch. comm. dépend. ch. valet, voiture. Prix à déb. On traite avec 40.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.057. — VINS-HOTEL, entrée ville, sur route nationale, pres imp. Arrière, Bail 14 ans, loy. 2.000 fr. Aff. 84.000 fr. (150 bouteilles par an). Bout., s. à m., cuis., débarras, 7 n°, 2 ch., cab. Prix à déb. On traite avec 35.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.064. — COMMERCE DE CHAUSSURES, tenu 37 ans, place marché, ville S. M. Bail à vol., loy. 1.500 fr. Aff. 60.000 fr. en vente, plus réparations (35 %). Bout., atelier, s. à m., cuis., gaz et eau, prix à déb. 30.000 fr. Facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.061. — VINS-HOTEL, bien situé, bourg, ville, tenu 30 ans, Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. (14.000 fr. ss. loc). On place net 15.000 fr. par an. 2 salles, cuis., office, 20 lits montés, gr., dépend., élect., gaz et eau, prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

PROPRIETE SUPERBE, parfait état, château, domaine avec cheptel, vastes dépendances. Grand parc. Etang, prés, forêt, belle chasse.

PLUSIEURS AUTRES PROPRIETES actuellement libres dont certaines convenant pour petit élevage, à partir de 6.000 francs.

CANNIER, 11, rue des Moines à Auxerre (Yonne). 13219

Ventes

POIN SUR PIED, un pré de 4 hectares et deux de 1 hectare et demi chacun.

JUMENT DE TRAIT, inscrite au Stud Book.

S'adr. à M. RAULIN, à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre). 13182

60 BREBIS, race Charmoise et 30 agnelles, pour la reproduction.

S'adresser au maître du domaine de Salligny, par Chevigny (Nièvre). 13230

GAMONNETTE normande 1923. Très bonne occasion.

S'adr. chez M. PRILOU, route des Saulières, Nevers. 13233

MOTO 1 H.P. à très bon état.

TORPEDO sport 2 places 6 C.V. 2 cylindres, 5 roues garnies, accessoires.

M. RICHARD 116, rue Sainte-Vallière, Nevers. 13231

VOITURE, dite wagonnette, avec capote en cuir et UNE VOITURE petit cuir, aussi avec capote en cuir, sur un "Harnais complet" de voiture. Le tout en très bon état. Liquidation pour cause de départ, pressé.

S'adresser à M. CHEVALIER, à Saint-Firmin (Nièvre). 12.750

Personnel

On demande

APPRENTI pour le conseil. S'adresser à Mme CHALON, 14, place Guy-Cocquille, Nevers. 13213

MECANICIEN marié, bonnes références exigées, connaissant à fond l'automobile, ajustage et mise au point.

Bureau du journal. 13202

METAYER ou BASSE-COURIER, 32 hectares terre et prés. S'adresser à M. POENIN, à Arquiain (Nièvre). 13207

OUVRIERS, spécialistes fer et bois, pour wagonnage.

Sté. CARROSSERIE CHAR- RONNAGE, à Saint-Amand (Cher). 13.065

OUVRIERS CHARRONS, premières et secondes mains. Etablissements C. L. carrosserie automobile, à Gannat (Allier). 13229

OUVRIER tailleur de pierres travail assuré.

S'adresser à M. BURLEAU, boulevard de la Gare, Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre). 13201

JEUNE HOMME 25 ans, actif, désire place de stage agricole. Bureau du journal. 13232

Divers

DEMANDE représentation Nièvre ou Yonne. Bureau du journal. 12.580

ON ENTREPRENDRAIT TRANSPORTS par camions automobiles. Bois ou matériaux, à toutes distances.

L. GUILLEMINOT, Amay-en-Bazois. 13.103

Sté. Ame. des USINES RE- NAULT, Billancourt (Seine), demande de très bons professionnels :

MÉCANIQUE GÉNÉRALE : tourneurs, fraiseurs, rectifieurs, ajusteurs, régisseurs, etc.

FORGES : bons professionnels, estampeurs, forgerons, maréchaux, chauffeurs de fours, jeunes gens pour aide au pilotage.

FONDERIES : mouleurs à la main et à la machine, noyauteurs, fondeurs, brumeurs, ébarbeurs.

CARROSSERIE : menuisiers en voitures, peintres finisseurs, hommes de fond, selliers, poseurs, ferrures. 13.059

SCULPTEUR cherche modèle (femme) et modèle (homme), pour buste.

HOTEL BLANC, Nevers, de 12 h. 30 à 13 heures. 13185

On demande CAMION 4 tonnes de préférence Berliet C. B. A. revêtu ou non revêtu. Ecrire garage automobile REICHARD, à Champigny (Nièvre). 13214

Suis acheteur

comptant toutes marchandises hors cours, équip. milit., alimentation, tous stocks divers importants, etc. COZZO, 1, rue Pierre-Lescot, Paris. 13225

A PROFITER

J'envois une paire de lunettes contre le soleil, monture écaille, verre incassable, avec superbe étui contre bon poste de 5 francs.

SOISSON, 62, rue du Lycée, Roanne (Loire). 13223

HOMMES FAIBLES

Dépourvus de forces viriles et atteints d'impuissance, prenez des PILULES HERIAL. A. stimulant immédiat ; B. régénératrice. 15, 20 la boîte, poste, 44, rue des Bains, Paris. 13222

LAIRE, Ph. 411, rue de Turenne, PARIS

Gratuitement

AUX RHUMATISANTS ET GOUTTEUX

Un essai gratuit

Le TONIQUE GLORIA triomphe des douleurs du Rhumatisme, de la Goutte, en détruisant l'Acide urique

Toutes les douleurs, quelles qu'elles soient, rhumatismales, Goutteuses, Sciaticque ou Névralgiques, proviennent — on le sait aujourd'hui — d'un excès d'Acide urique. Il est prouvé qu'en se répandant dans le sang, d'abord, en envahissant ensuite les tissus, les muscles et les articulations, l'Acide urique provoque l'Enflure, l'Ankylose, les Nœuds, la Déformation et les Douleurs les plus atroces. 17 années d'attestations louangeuses, et par milliers, démontrent le succès constant du

TONIQUE GLORIA

Nul produit ne présente autant de preuves irréfutables, noms et adresses au complet, que le TONIQUE GLORIA, fruit de longues études, de patientes recherches, de résultats contrôlés par les expériences les plus probantes.

SOUFFREZ-VOUS ? Si oui, ne désespérez donc plus, ne pensez qu'à la joie et au bonheur de revenir à la santé, même si votre cas est jugé incurable.

Un importe si vos souffrances remontent à de longues années ! Rappeler-vous seulement que le TONIQUE GLORIA a guéri et guérit chaque jour des quantités de malades. Rappeler-vous qu'on peut en faire l'essai gratuit. Que faut-il de plus pour que vous ayez foi en traitement ? Car si le TONIQUE GLORIA n'avait qu'une efficacité illusoire et décevante, y aurait-il en sa faveur tant d'authentiques attestations élogieuses ?

Comment guérir ? Méthode aussi simple et facile que certaine dans ses résultats. Voulez-vous faire un essai loyal du TONIQUE GLORIA ? C'est tout ce qu'on vous demande. Il vous en sera remis une boîte gratuitement. Vous pourrez donc expérimenter le remède sans avoir rien à déboursier. Vous aurez ainsi accompli le premier pas sur le chemin qui doit vous conduire, vous comme tant d'autres, à la guérison et à la santé.

LE TRAITEMENT GRATUIT

Toute personne qui en fera la demande recevra gratuitement une boîte de TONIQUE GLORIA avec une brochure illustrée. S'adresser Produits GLORIA, bureau n° 871, square d'Orléans, 80, rue Talbott, Paris (9^e).

FABRIQUE DE DRAGÉES et Nougatines

Spécialité de Boîtes de Baptêmes

FONTENAY

Confiseur-Chocolatier

10 et 12, place Guy-Cocquille, NEVERS

Téléphone 3-01 R. C. NEVERS 320

BOITES et BOCAUX pour FAIRE LES CONSERVES

FERMETURE et OUVERTURE FACILES

Pouvant servir indéfiniment

"LA MÉNAGÈRE"

En vente : Quincailleries et Grands Magasins

Cie "SIMPLEX", 88, rue de Mon-Désert, NANCY

FABRIQUE de BOITES MÉTALLIQUES — TOUS GENRES

DEPOT à PARIS : 72, rue Talbott

Envoyez-nous pour recevoir gratis et franco la Brochure-Recettes tout faire chez soi

Confitures, Conserve de Légumes, Viandes, Pâtis, etc.

Fantasia

Magasin d'ouvrages de Dames et de Travail d'art

Mme V^o BOUILLOT